



**Conseil Territorial
de Santé** **Seine-et-Marne**

X^{ème} séance

**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE
Mercredi 6 novembre 2019 14h00-16h30**

Seine-et-Marne

— La santé environnementale

Eric DECHAUX, responsable du département VSS, DD77



— **Ordre du jour de la séance**

- Présentation de la santé environnementale et du service santé environnement de la délégation départementale de Seine-et-Marne

- Les Missions du service Santé Environnement : les cellules en charge de/des :
 - ✓ L'environnement intérieur
 - ✓ L'environnement extérieur
 - ✓ L'eau potable
 - ✓ Eaux de loisir, des légionelles et des bases de données eaux

- Restitution des deux groupes de travail :
 - ✓ Le métier de CMEI
 - ✓ L'eau potable

— Présentation de la santé environnementale et du service santé environnement :

Eric DECHAUX, responsable du département VSS, DD77



— La Santé environnementale

— Reconnue par l’OMS en 1994, elle comprend :

- ✓ les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement.
- ✓ Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d’affecter la santé des générations actuelles et futures

— En France, la commission d’orientation du Plan national santé environnement (PNSE) a considéré en 2004, que l’environnement renvoie avant tout aux milieux de vie

- ✓ naturel, domestique ou professionnel
- ✓ à la contamination des différents milieux (eau, air, sol...)
- ✓ excluant les risques majoritairement d’un comportement individuel (addictions, sédentarité, comportements alimentaires, hygiène de vie...)

— La santé environnementale



La santé environnementale est pluridisciplinaire, transversale, partenariale, interministérielle au service des collectivités et des populations

Le service Santé Environnement



— Les Missions du service Santé Environnement : les cellules en charge de/des :

- L'environnement intérieur
- L'environnement extérieur
- L'eau potable
- Eaux de loisir, des légionelles et des bases de données eaux



— Les Missions du service Santé Environnement : les cellules en charge de/des :

— L'environnement intérieur

— L'environnement extérieur

— L'eau potable

— Eaux de loisir, des légionelles et des bases de données eaux



La cellule en charge de l'environnement intérieur



1 ingénieur — 2 techniciens — 1 secrétaire administrative

Rémy HAMAI, VSS DD77

— Ses missions



- Gestion des cas de saturnisme, promotion de son dépistage
- Traitement de l'habitat insalubre
- Gestion des intoxications au monoxyde de carbone
- Qualité de l'air intérieur

— Gestion des cas de saturnisme



- Le **saturnisme** est une **intoxication par le plomb** dangereuse pour la santé.
- Effets nocifs sur le système nerveux, la moelle osseuse, les reins.
- Les **enfants et femmes enceintes** sont particulièrement vulnérables.
- Elle fait partie des maladies à déclaration obligatoire.
 - 9 DO de saturnisme en 2018 dans le département
- Dispositif national de surveillance du saturnisme infantile.

Gestion des cas de saturnisme

L'ARS réalise une enquête environnementale autour du cas de saturnisme pour trouver l'origine de l'exposition au plomb et y mettre fin :



- Ingestion d'écaillés de peinture ancienne (enfant) : procédure d'injonction préfectorale à la réalisation de travaux

- Recours à des remèdes ancestraux contenant du plomb



- Utilisation de vaisselle contenant du plomb, ou de cosmétique



Promotion du dépistage du saturnisme

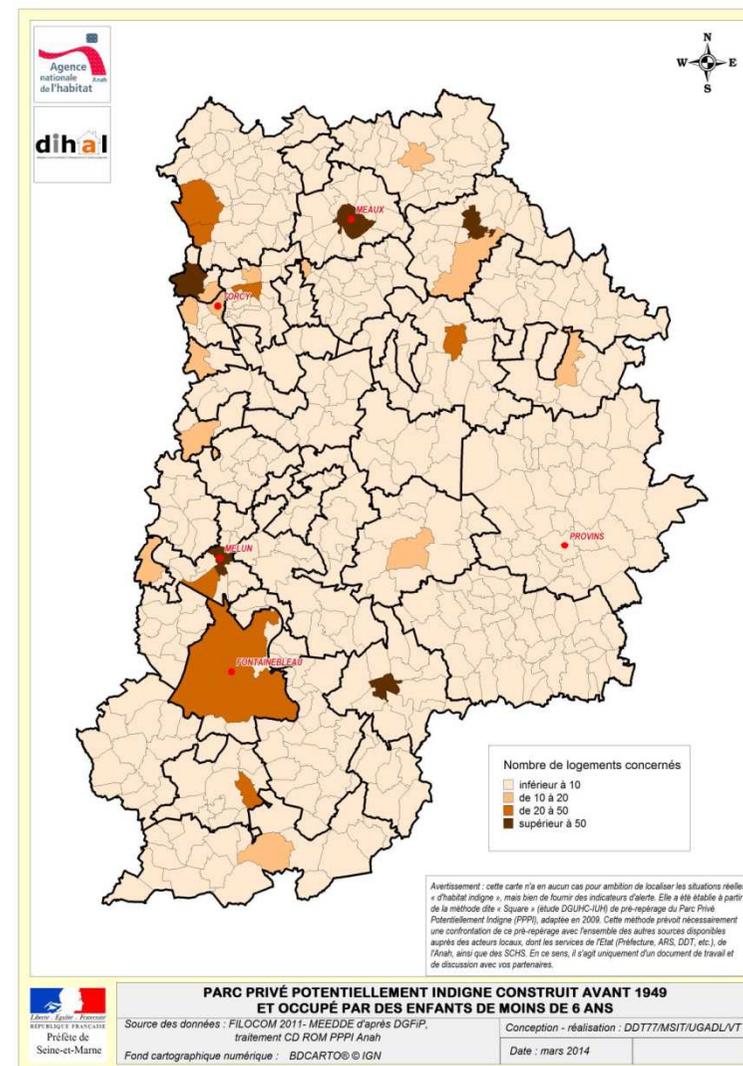
Le dépistage du saturnisme est faible dans le département :

➤ 140 dépistages en 2018

Facteurs identifiés pour prescrire un dépistage du saturnisme (plombémie) :

- Enfant de moins de 6 ans,
- Bâtiment ancien,
- Peinture qui s'écaille.

Les troubles sont peu spécifiques.



Habitat indigne

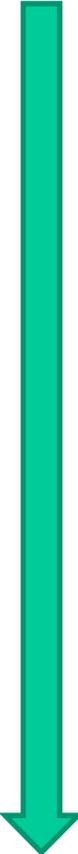
L'habitat indigne regroupe différentes situations :

- Bâtiments en péril
(traitement de la compétence du maire)
- Logements ayant des infractions au Règlement Sanitaire Départemental
(dégradation légère, de la compétence du maire)
- Logements insalubres,
impropres à l'habitation (caves, combles)
et dangereux pour la santé (garages)
 - Traitement de la compétence de l'ARS
pour le compte du préfet
 - Risque pour la santé



Habitat insalubre

Traitement de l'habitat insalubre par l'ARS :

- 
- Inspection des locaux
 - Présentation des situations pour avis au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (**CoDERST**)
 - Signature d'un **arrêté préfectoral** obligeant à la réalisation de travaux ou interdisant à l'habitation
 - **Suivi du respect des prescriptions** de l'arrêté préfectoral
 - **Transmission au procureur** de la république si infractions

— Habitat insalubre

Activité de l'ARS en 2018 :

- 213 signalements d'habitat indigne reçus (80% relevait d'infractions au Règlement Sanitaire Départemental)
- 45 arrêtés préfectoraux
- 3 formations d'élus et d'acteurs sociaux



— Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)

— **9 décembre : signature du PDLHI 2019-2022**

— **16 fiches actions, dont 3 prioritaires :**

- Action 1.2 : Organiser et coordonner le mode de traitement de l'habitat indigne
- Action 3 : Renforcer l'action du traitement judiciaire et notamment contre les marchands de sommeil
- Action 4.2 : Disposer d'un réseau de référents LHI par Etablissement Public de Coopération Intercommunale

— **13 partenaires signataires**

La Seine-et-Marne compte près de 10 200 logements qualifiés de potentiellement indignes, soit 2,3% du parc privé (source FILOCOM/PPPI 2013).

— Gestion des cas d'intoxication au monoxyde de carbone

— **Enquêtes environnementales autour des cas** pour trouver l'origine de l'exposition et y mettre fin :
Chauffage, chauffe-eau défectueux, utilisation en milieu fermé d'un groupe électrogène

➤ 39 signalements d'intoxication ayant impliqué 136 personnes en 2018

— **Prévention des intoxications au monoxyde de carbone**



— Qualité de l'air intérieur



On en parle tout à l'heure.

— Les Missions du service Santé Environnement : les cellules en charge de/des :

— L'environnement intérieur

— **L'environnement extérieur**

— L'eau potable

— Eaux de loisir, des légionelles et des bases de données eaux



La cellule en charge de l'environnement extérieur



1 ingénieur — 1 technicienne — 1 secrétaire administrative

Florence PIGEON, VSS DD77

— Evaluation sanitaire de projets

— Contribution à l'avis de l'Autorité environnementale

- des projets industriels et urbains
- des documents d'urbanisme
- des plans et programmes

➤ 203 avis rendus en 2018

— Instruction des demandes d'autorisations administratives

- Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA)
- Permis de construire

➤ 28 avis rendus en 2018

— Bruit : bruits de voisinage

- Lutte contre les bruits de voisinage : responsabilité des maires (code de la santé publique)
 - Accompagnement des maires dans la gestion de 11 plaintes en 2018
- Renouvellement de l'arrêté départemental de lutte contre les bruits de voisinage
 - Document de référence facilitant l'intervention des mairies



— **Bruit : musique amplifiée**

— Etablissements diffusant de la musique amplifiée (code de l'environnement)

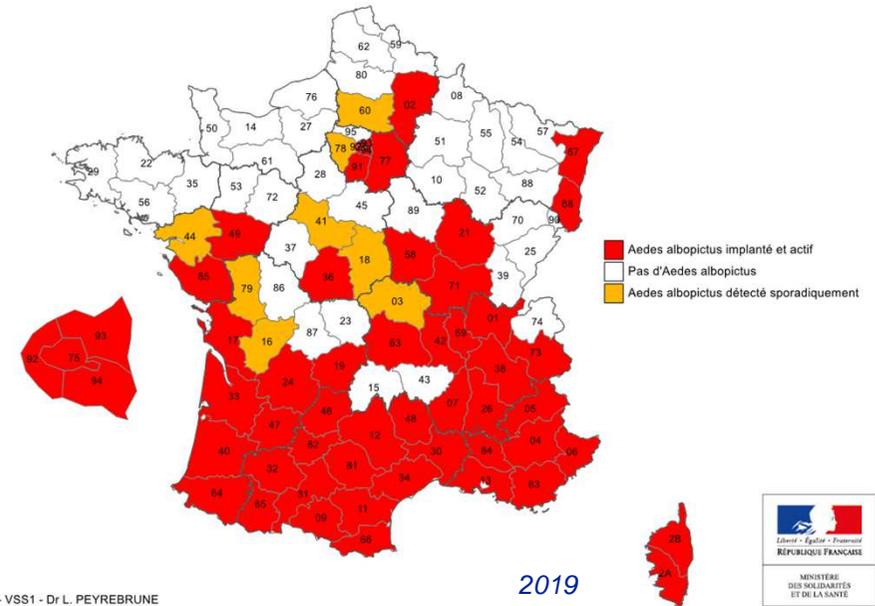
➤ Deux inspections réalisées dans un lieu musical en 2018

— Sensibilisation aux risques sanitaires liés au bruit

➤ Participation à la journée nationale de l'audition



Lutte anti-vectorielle : sensibilisation

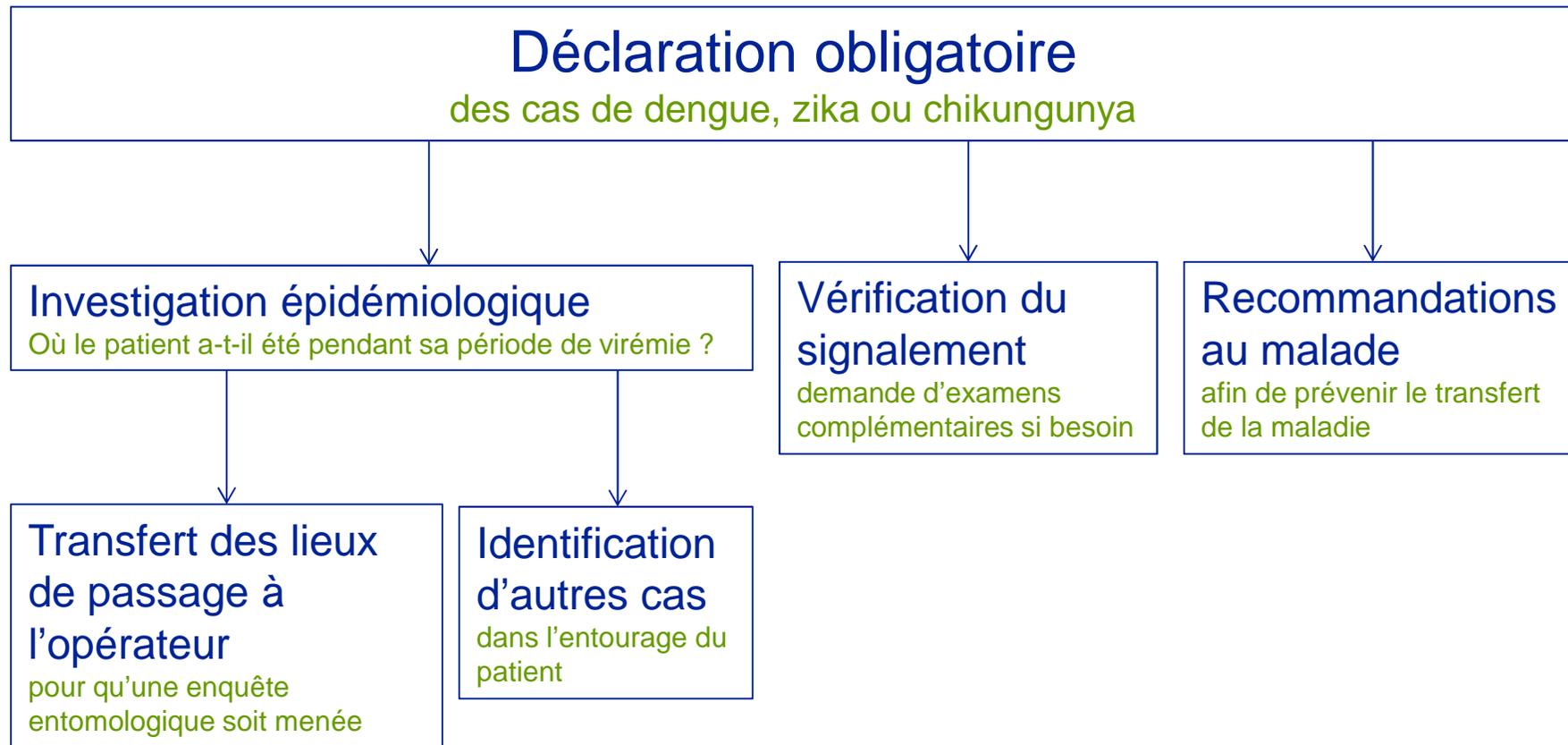


Sensibilisation des médecins :

- à la présence des moustiques tigres en Seine-et-Marne ;
- aux arboviroses (dengue, zika, chikungunya) : symptômes et diagnostic ;
- à l'obligation de déclarer les cas au plus vite, même si ceux-ci ne sont pas confirmés.

➤ Afin de permettre l'intervention de l'opérateur de démoustication la plus rapide possible

— Lutte anti-vectorielle : enquête épidémiologique



— Suivi environnemental des sites sensibles

- Participation aux comités de suivi de sites (CSS)
permettant d'assurer le suivi et la transparence de l'impact environnemental des activités sensibles
 - 10 sites suivis par l'ARS

- Participation au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST)
instance consultative prévue par le code de la santé publique
 - 11 réunions du CoDERST en 2018

— Pollution des sols

— Evaluation et gestion des risques :

- demandes d'analyses (sol, gaz du sol, air intérieur)
- évaluation des risques
- recommandations et/ou mesures de protection des populations
- information, communication

➤ 11 dossiers traités en 2018



3^{paris} ^{ile-de-france} **des sols : exemple de dossier**

Seine-et-Marne : un quartier de Villeparisis touché par pollution aux hydrocarbures

Villeparisis : 56 habitants évacués le temps de traiter la pollution à l'essence

Le Parisien



s riverains

— Pollution des sols : historique du dossier de Villeparisis

— Dimanche 12 août

Appel du SDIS au cadre d'astreinte : odeurs d'hydrocarbures dans les égouts

— Mardi 14 août

Odeurs très prégnantes à la MMA : évacuation du personnel

Inspection de la DRIEE

Analyse d'air ambiant par le LCPP

Premières mesures de gestion mises en place par l'exploitant

— Vendredi 17 août

L'exploitant fait réaliser une campagne de prélèvements chez les riverains

Résultats LCPP : très fortes concentrations en benzène

Mobilisation du siège, demande d'expertise du CAP-TV et de la CIRE

Transmission d'éléments de langage : risques et recommandation

Définition d'un logigramme décisionnel

— Pollution des sols : historique du dossier de Villeparisis

— Lundi 23 août

Communiqué de presse ARS/préfecture

— Vendredi 24 août

Présentation du planning détaillé des travaux de dépollution

Sollicitation de l'INERIS concernant les émissions atmosphériques lors des travaux

Décision d'évacuer les riverains dans un rayon de 50 mètres

— Samedi 25 août

Réunion publique sur place

Deuxième communiqué de presse ARS/préfecture

— Du lundi 27 août au vendredi 31 août

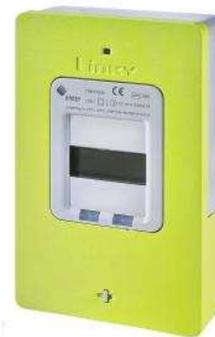
Evacuation des riverains, relogement à l'hôtel organisé par la mairie

Réunion publique la veille du retour à domicile des riverains

— Sensibilisation, information : thématiques diverses



Linky



— Les Missions du service Santé Environnement : les cellules en charge de/des :

— L'environnement intérieur

— L'environnement extérieur

— **L'eau potable**

— Eaux de loisir, des légionelles et des bases de données eaux



— La cellule en charge de l'eau potable



2 ingénieurs

2 techniciens

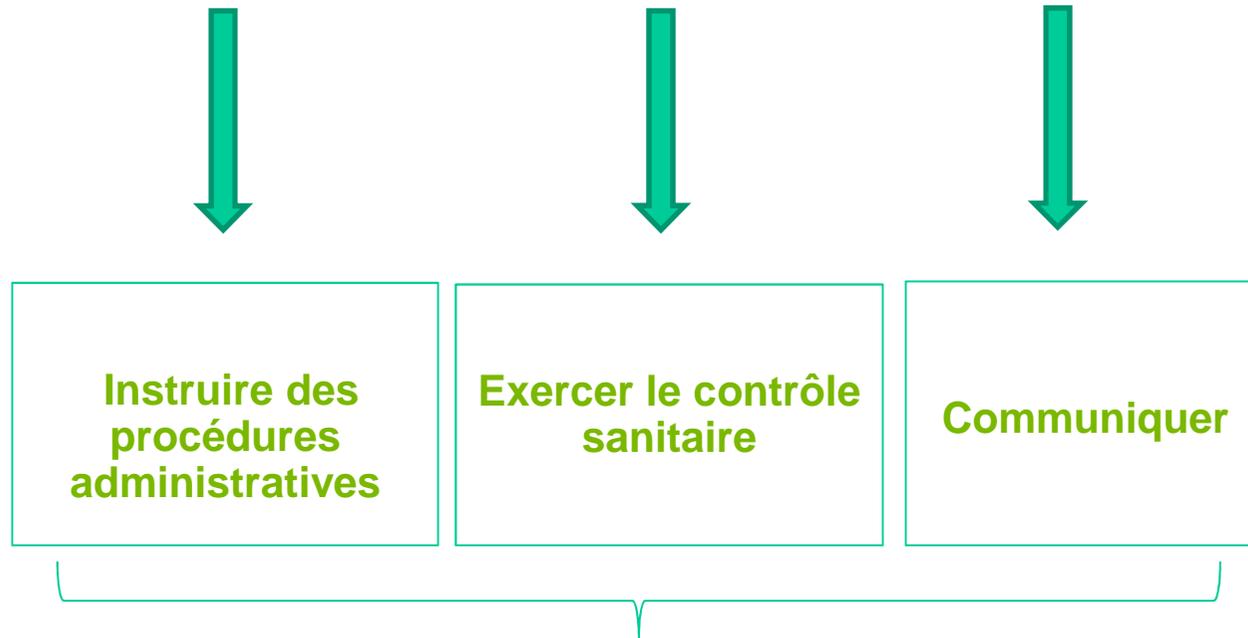
2 secrétaires administratives en appui

Hélène VITRY, VSS DD77



— Ses missions

Intervention dans le cadre du protocole Préfet – ARS du 12 décembre 2011



Code de la santé publique

Articles :

L.1321-4,2° et R.1321-15 à 22; article L. 1321-7, L.1321-2, R.1321-8 et 13



— Autorisation sanitaire :

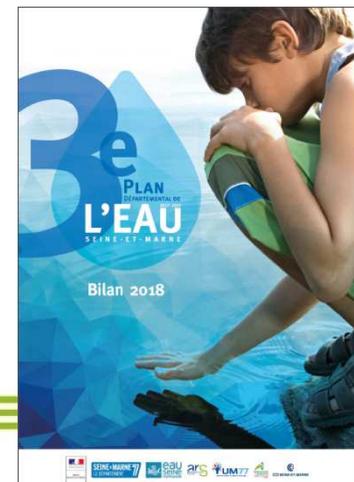
- ✓ Mise en service de captages (publics ou privés) ;
- ✓ Traitement et distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

— Déclaration d'utilité publique (DUP) pour l'instauration des périmètres de protection

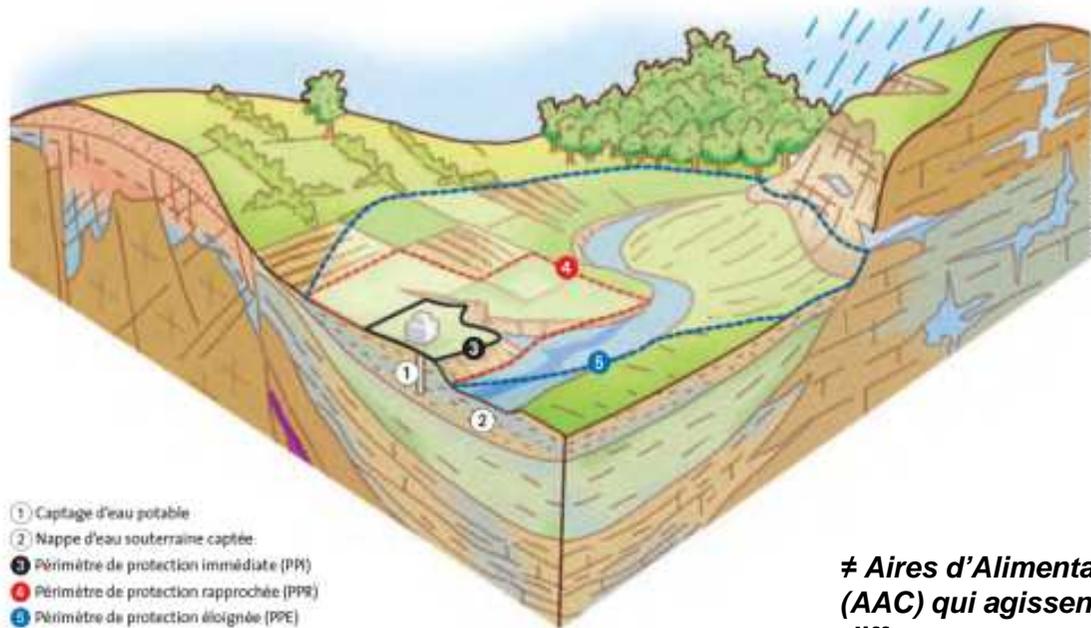


- ✓ Autour des captages et prises d'eau ;
- ✓ Dans le but de protéger ces ouvrages de pollutions ponctuelles ou accidentelles.

Travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs : hydrogéologues agréés, direction départementale des territoires 77, agence de l'eau Seine-Normandie, conseil départemental 77, etc.



Focus : protéger les ressources



Source : BRGM

77 % de la population seine-et-marnaise alimentée par un captage protégé

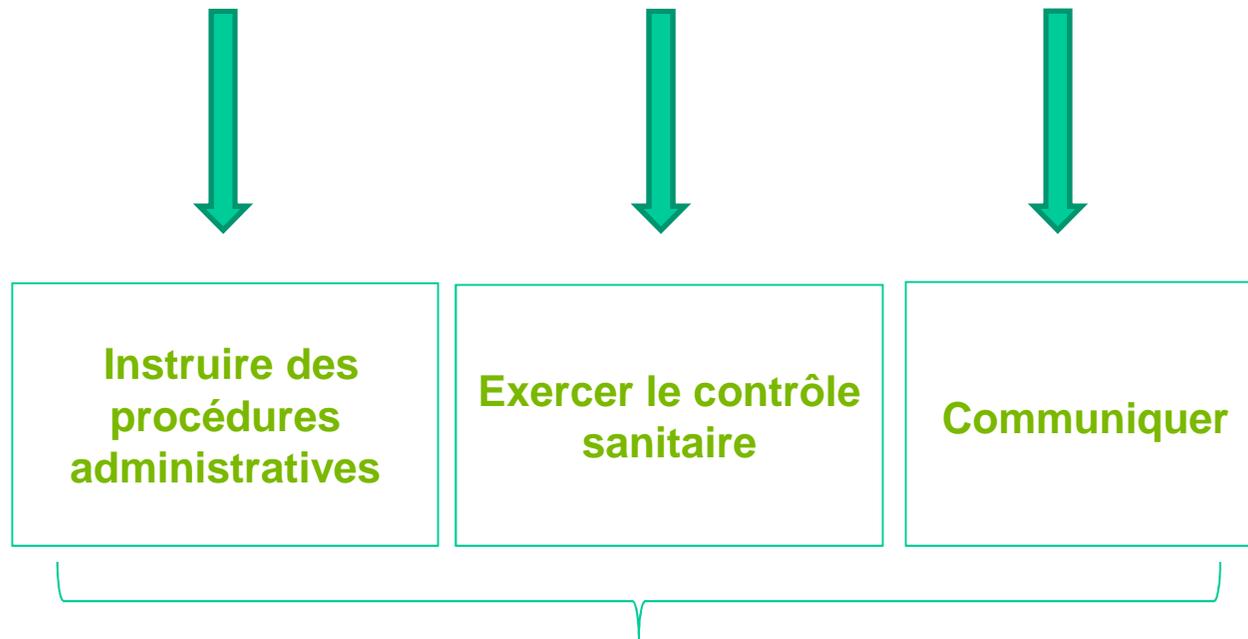
≠ Aires d'Alimentation de Captage (AAC) qui agissent sur les pollutions diffuses

Des procédures longues comportant de nombreuses étapes et faisant intervenir de multiples acteurs.



— Ses missions

Intervention dans le cadre du protocole Préfet – ARS du 12 décembre 2011



Code de la santé publique

Articles :

L.1321-4,2° et R.1321-15 à 22; article L. 1321-7, L.1321-2, R.1321-8 et 13



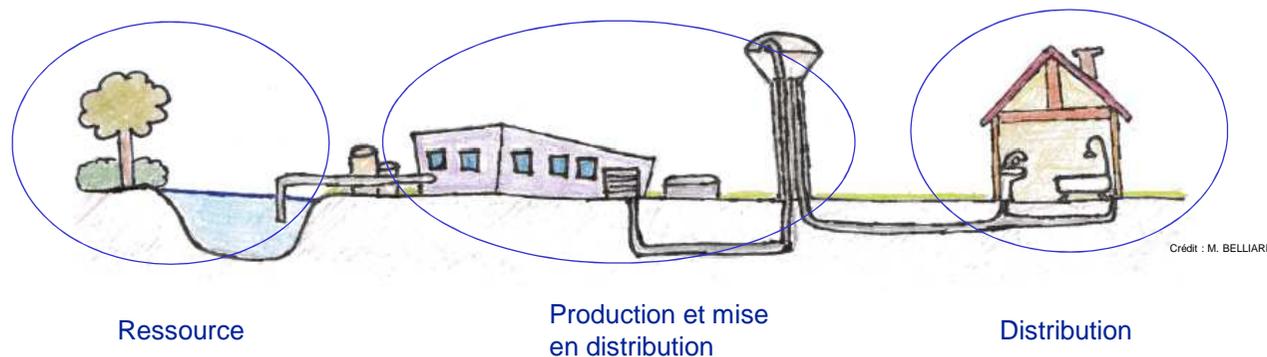
— S'inscrit dans un cadre réglementaire :

- ✓ Code de la santé publique
- ✓ Arrêté du 11 janvier 2007

— Permet de surveiller la qualité de l'eau et sa conformité par rapport aux limites et aux références de qualité

→ assure la sécurité sanitaire des consommateurs

— Prélèvements et analyses réalisées par un laboratoire agréé

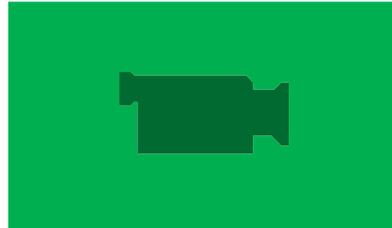


5813 prélèvements prévus pour 2019

Prélèvements réalisés du captage au robinet

380 captages actifs
191 stations de traitement
321 unités de distribution

— Focus : la production d'eau potable





— Gestion des non-conformités microbiologiques et/ou physico-chimiques et adaptation du contrôle sanitaire si nécessaire :

- ✓ Renforcement analytique sur certains paramètres ;
- ✓ Dérogations pour certains paramètres à condition qu'ils ne présentent pas de danger pour la santé humaine ;
- ✓ Restriction d'usage.

— Campagnes de mesures exceptionnelles :

- ✓ A la demande du ministère de la santé ou en prévision d'évolutions réglementaires ;
- ✓ Sur les paramètres : strontium, chrome, chlorure de vinyle monomère (CVM), *etc.*

95 % de la population de
Seine-et-Marne alimentée
par une eau conforme en
2018



— Inspections et contrôles des différentes installations :

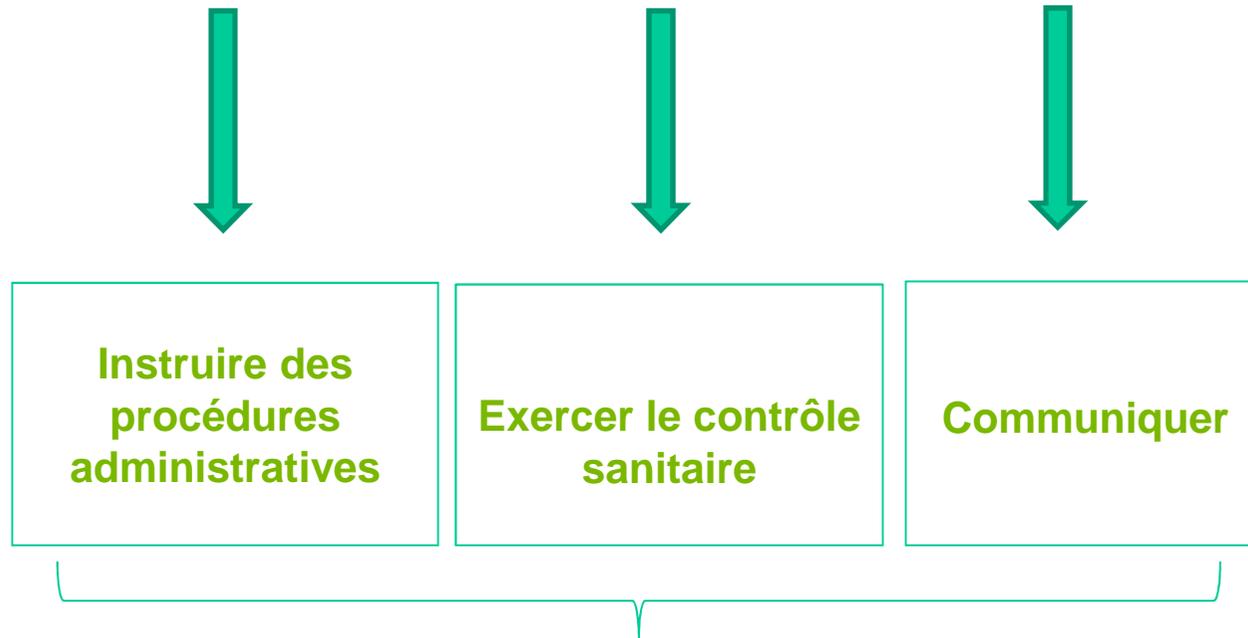
- ✓ Captages et périmètres de protection associés ;
- ✓ Installations de production d'eau potable ;
- ✓ Stockages (réservoirs).

— Inspections programmées ou réalisées sur signalement



— Ses missions

Intervention dans le cadre du protocole Préfet – ARS du 12 décembre 2011



Code de la santé publique

Articles :

L.1321-4,2° et R.1321-15 à 22; article L. 1321-7, L.1321-2, R.1321-8 et 13



✓ Edition des bulletins d'analyses pour
affichage en mairie et publication sur le site

<https://orobnat.sante.gouv.fr>

✓ Bilans annuels de la qualité de l'eau
envoyés avec la facture d'eau aux
particuliers via les distributeurs



— Les Missions du service Santé Environnement : les cellules en charge de/des :

— L'environnement intérieur

— L'environnement extérieur

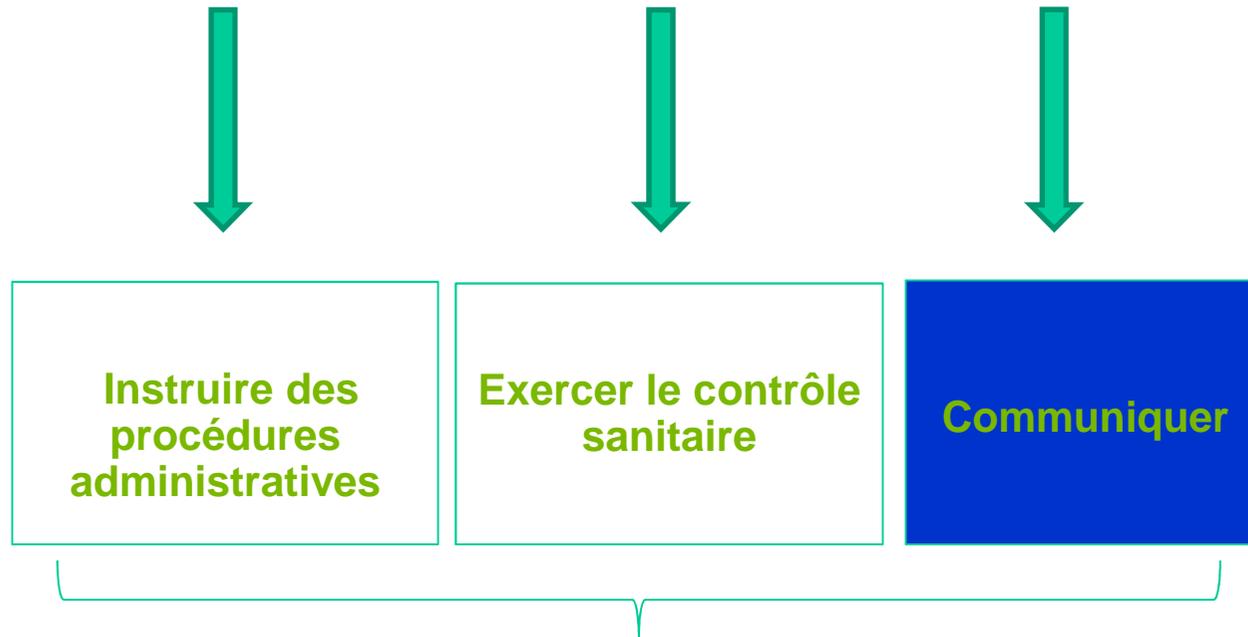
— L'eau potable

— **Eaux de loisir, des légionelles et des bases de données eaux**



— Ses missions

Intervention dans le cadre du protocole Préfet – ARS du 12 décembre 2011



Code de la santé publique

Articles :

L.1321-4,2° et R.1321-15 à 22; article L. 1321-7, L.1321-2, R.1321-8 et 13

La cellule eaux de loisir, légionelles et bases de données eaux



Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Ministère des Solidarités et de la Santé

Critères de recherche

Département: SEINE-ET-MARNE

Commune: ACHERES-LA-FORET

Réseau(x): ACHERES-LA-FORET - CDA PDF

Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau: ACHERES-LA-FORET - en totalité

Rechercher



1 ingénieur



3 techniciens

Patricia LABAT, VSS DD77

— Les missions de la cellule

- Les eaux de loisir : piscines, baignades
- Les légionelles
- Les bases de données Eaux (eau potable, eaux de loisir)

— Les missions de la cellule

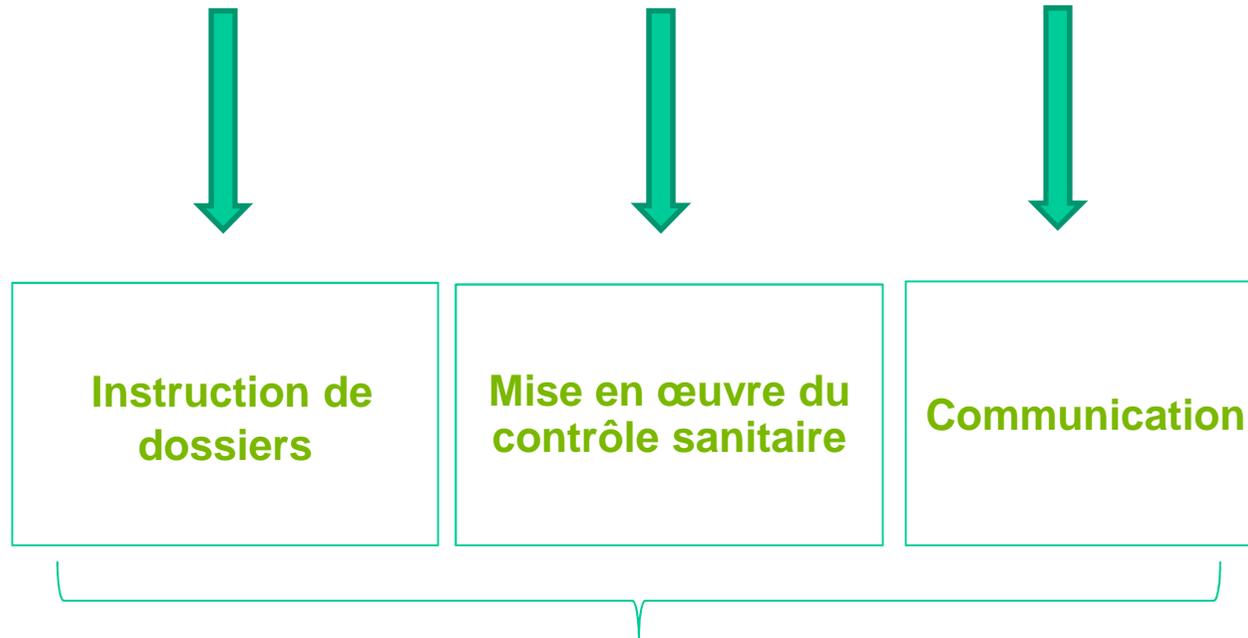
— Les eaux de loisir : piscines, baignades

— Les légionelles

— Les bases de données Eaux (eau potable, eaux de loisir)

— Les eaux de loisir

Intervention dans le cadre du protocole Préfet – ARS du 12 décembre 2011



Code de la santé publique

Articles :

L. 1332-1 à L. 1332-9; D. 1332-1 à D. 1332-13

Arrêté du 7 avril 1981 modifié
Arrêté préfectoral du 28 mai 2018

Eaux de loisir

Instruction des
dossiers

Mise en œuvre
du contrôle
sanitaire

Communication

De mise en service de nouvelles installations de piscine :

- ✓ Conseils techniques / avis aux maîtres d'ouvrage, aux bureaux d'études
- ✓ 15 nouveaux établissements ou en rénovation entre 2017 et 2019 :

- l'aqualagon de Villages Nature, 3 complexes hôteliers, 2 piscines communales, un centre sportif, un centre de beauté, 2 foyers résidents seniors, 2 maisons d'hôtes, une résidence d'habitation, une événementielle, 2 camping/caravanning ...

Autorisation sanitaire :

- ✓ Pour la mise en service de captages (pour l'alimentation en eau des bassins de piscine)
2 établissements concernées



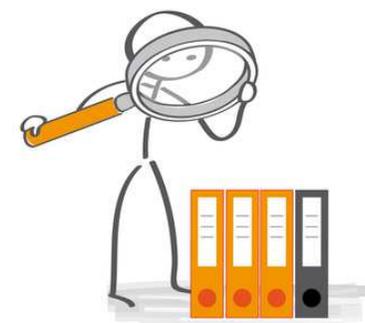
Eaux de loisir

Instruction des
dossiers

Mise en œuvre
du contrôle
sanitaire

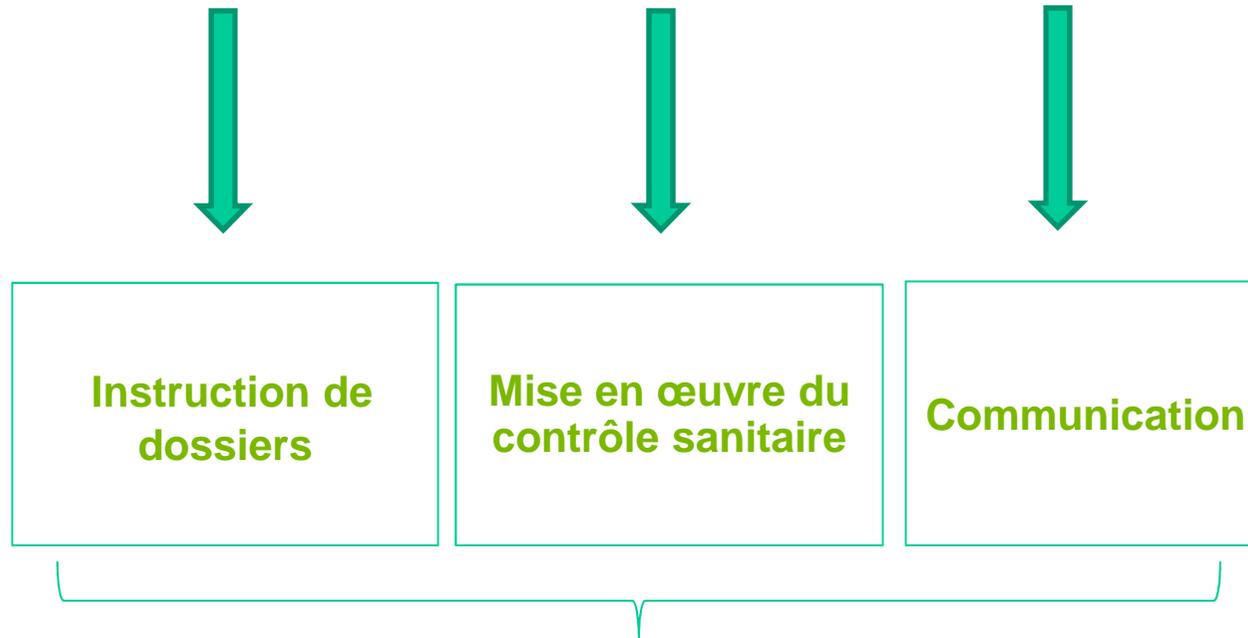
Communication

- Avis sur les profils de baignade
- Avis sur les manifestations nautiques et aquatiques (triathlon, joutes, championnat de canoës, wakeboard, critérium, concours de pêche...)
- Participation au groupe national piscines relatif à la refonte de la réglementation



— Les eaux de loisir

Intervention dans le cadre du protocole Préfet – ARS du 12 décembre 2011



Code de la santé publique

Articles :

L. 1332-1 à L. 1332-9; D. 1332-1 à D. 1332-13

Arrêté du 7 avril 1981 modifié
Arrêté préfectoral du 28 mai 2018

Eaux de loisir

Instruction des
dossiers

Mise en œuvre
du contrôle
sanitaire

Communication

Le parc de piscines de Seine-et-Marne comprend :

- ✓ 162 établissements ou structures de piscine : 107 établissements permanents, 55 structures saisonnières
- ✓ 342 bassins dont 232 bassins à ouverture annuelle

Intégration des bassins des kinésithérapeutes depuis le 1^{er} septembre 2018, ceux des établissements médico-sociaux est prévue au 1^{er} janvier 2020

10 sites de baignades : 10 naturelles et une artificielle



Eaux de loisir

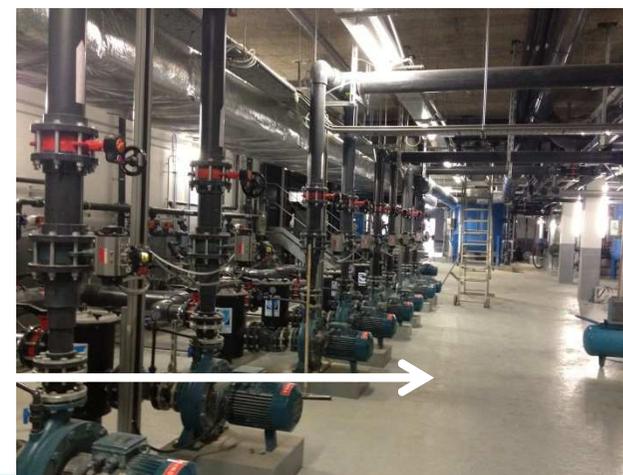
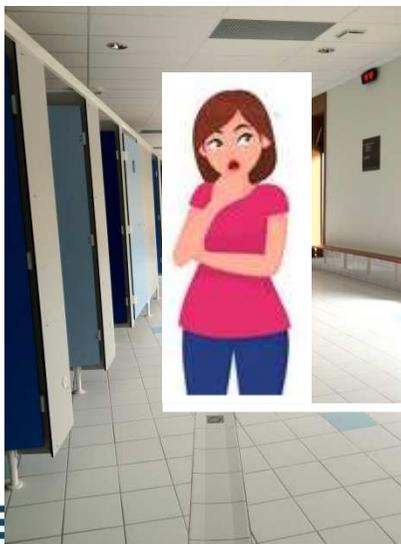
Instruction des
dossiers

Mise en œuvre
du contrôle
sanitaire

Communication

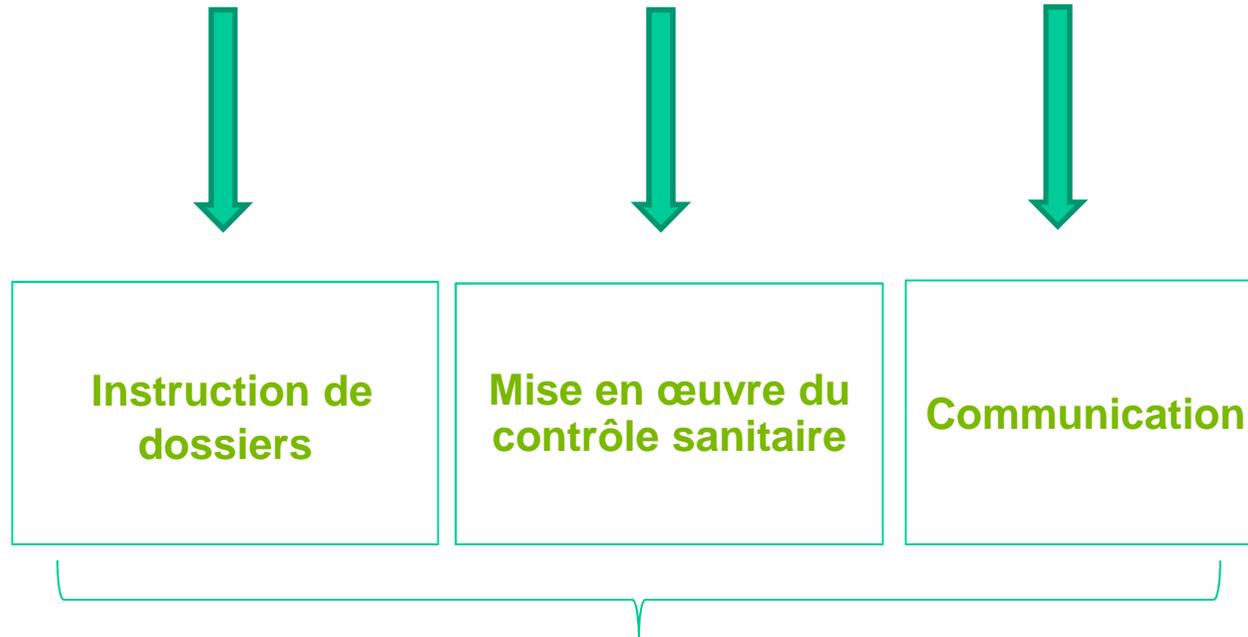
Le contrôle sanitaire comprend :

- ✓ La réalisation de plus de 2400 prélèvements et analyses pour les piscines (hors pédiluves) et une centaine pour les baignades
- ✓ La gestion quotidienne des non conformités : 77,7% des prélèvements effectués en 2018 étaient conformes aux exigences de qualité
- ✓ L'inspection des établissements : 18 piscines en 2018 (11 permanents ; 7 saisonniers) et 3 sites de baignade



— Les eaux de loisir

Intervention dans le cadre du protocole Préfet – ARS du 12 décembre 2011



Code de la santé publique

Articles :

L. 1332-1 à L. 1332-9; D. 1332-1 à D. 1332-13

Arrêté du 7 avril 1981 modifié
Arrêté préfectoral du 28 mai 2018

Eaux de piscine

- ✓ Edition des bulletins d'analyses pour affichage sur site et publication sur l'intranet de l'ARS : <https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/recherchePiscine.do?methode=menu&idRegion=&idDepartement=077>

Instruction des dossiers

Mise en œuvre du contrôle sanitaire

Communication

- ✓ Edition d'un bilan global annuel de la qualité de l'eau des piscines comprenant un bilan individuel par exploitant et par bassin

CONTROLE SANITAIRE DE LA QUALITE DE L'EAU DES PISCINES
 PRELEVEMENTS EFFECTUES LE 09/10/2019
 PISCINE MUNICIPALE MELUN
 MELUN

Paramètres	Unités	Normes	Signification	Résultats	Résultats	Résultats
Transparence	SANS OBJET	-	Une transparence nulle présente un risque de sécurité du baigneur.	Bonne	Bonne	Bonne
pH		6,5 à 7,2	Il agit sur la désinfection et sur le confort du baigneur.	7,4	7,2	7,3
Température de l'eau	°C	-	Une température supérieure à 28°C présente un risque pour la femme enceinte.	27,0	26,1	26,7
Delta oxydabilité au KMnO4	mg O2/L	< 4	Indicatif organique dans l'eau. Une valeur trop élevée traduit un renouvellement insuffisant de l'eau.	0	0,4	1,0
Chlorures	mg/L	-	Possibilité d'irritation du chlorure. Une valeur supérieure à 250 mg/L peut produire un renouvellement insuffisant de l'eau.	117	50	144
Stabilisant	mg/L	< ou = 75	Il limite la dégradation du chlorure sous l'effet des UV.	0	0	0
Chlore libre	mg OCl/L	-	C'est le désinfectant de l'eau des piscines de stabilisants, hypochlorite et le stabilisant est supérieur à 10.	1,78	1,30	1,80
Chlore total						1,12
Chlore combiné						2,02
Chlore actif						0,19
Densité à 20°C						0

Plus de 1 200 bulletins édités par an

CONCLUSIONS SANITAIRES :
 Eau de piscine conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
 Eau de piscine conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
 Eau de piscine conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Parcisa LABAT
 Pour le Directeur général de l'ARS,
 Pour le directeur départemental de Seine-et-Marne
 L'ingénieur principal d'études sanitaires.

Le contrôle sanitaire en 2018

LES PISCINES DU DÉPARTEMENT
 162 établissements et structures

LES RÉSULTATS D'ANALYSE DES CONTRÔLES MENSUELS
 2 412 prélèvements réalisés en Seine-et-Marne

LES PISCINES DU DÉPARTEMENT
 107 ÉTABLISSEMENTS PERMANENTS
 55 STRUCTURES SAISONNIÈRES
 342 BASSINS

LES RÉSULTATS D'ANALYSE DES CONTRÔLES MENSUELS
 Tous paramètres bactériologiques pathogènes 98,5%
 GERMES PATHOGÈNES
 Staphylocoques pathogènes 99,1%
 Pseudomonas aeruginosa 94,1%
 GERMES NON PATHOGÈNES
 Coliformes totaux 94,1%
 Coliformes fécaux 91,9%

LES RÉSULTATS D'ANALYSE DES CONTRÔLES MENSUELS
 Tous paramètres physico-chimiques 90,6%
 PARAMÈTRES DESINFECTIENS
 Chlore libre actif 89,0%
 Chlore combiné 89,9%
 pH 81,0%
 PARAMÈTRES COMPLÉMENTAIRES
 Stabilisant 99,0%

77,7% des prélèvements effectués en Seine-et-Marne étaient conformes à ce qui est exigé en matière de qualité

Les structures qui ne respectent pas les normes de qualité sont désinfectées. Cette non-conformité témoigne d'un dysfonctionnement des installations mais aussi de l'existence d'un risque sanitaire pour les baigneurs. Les principales non-conformités rencontrées concernent la désinfection.

Lors de forts dépassements des seuils réglementaires, il est procédé à une évacuation immédiate du bassin concerné puisque les résultats montrent une situation pouvant nuire à la santé du baigneur.

LES INSPECTIONS MENÉES
 18 établissements

Il y a eu 17 autorisations et 1 établissement a été inspecté ou a été contrôlé sur affichage en 2018.

— Les missions de la cellule

— Les eaux de loisir : piscines, baignades

— **Les légionelles**

— Les bases de données Eaux (eau potable, eaux de loisir)

Légionelles - légionellose



Maladie à déclaration obligatoire depuis 1987

Infection aiguë pulmonaire grave (pneumopathie) due à l'inhalation d'aérosols contenant des micro-gouttelettes ($<5\mu\text{m}$) d'eau contaminée par la bactérie *Légionella*

Entre 1200 et 1500 cas sont déclarés chaque année en France

Le nombre de cas déclarés en 2018 (2 133) a été très largement supérieur à celui de 2017 (+31%) et beaucoup plus élevé que celui de 2016, année « normale »(+75%).

Les expositions à risque sont liées aux installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (TAR) et aux réseaux d'eau chaude sanitaire (ERP, domiciles) via les douches



— Légionelles - légionellose

— Enquêtes environnementales autour des cas de légionellose

- ✓ 65 déclarations obligatoires de légionellose en 2018
 - 49 cas domiciliés en Seine-et-Marne et 16 cas de passage
 - 2 suspicions de cas groupés (Melun, Noisiel/Lognes)

— Conseils, recommandations autour des signalements de dépassements légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire

- ✓ 11 signalements en 2018
 - 4 immeubles d'habitations, 6 EHPAD, 1 école

— Inspection-contrôle des établissements recevant du public

- ✓ 7 inspections en 2018
 - 3 EHPAD, 3 établissements sanitaires, 1 IME (institut médico-éducatif)

— Les missions de la cellule

— Les eaux de loisir : piscines, baignades

— Les légionelles

— **Les bases de données Eaux (eau potable, eaux de loisir)**

— Bases de données Eaux

— SISE – Eaux d'alimentation : Eaux destinées à la consommation humaine et piscines,
SISE-Baignades

- ✓ Intégration et mise à jour des données administratives, techniques et analytiques
- ✓ Exploitation des données en vue de :
 - ✓ L'édition des bulletins d'analyses
 - ✓ L'élaboration des fiches info-facture
 - ✓ Rapportages européens
 - ✓ Des enquêtes ministérielles annuelles (pesticides, nitrates, bactériologie) ou ponctuelles (molécules émergentes)
 - ✓ Edition des cartes de qualité ou de gestion (dérogation, DUP, origine de l'eau ...)

— Cart'eaux

- ✓ Localisation des captages AEP et de leurs périmètres de protection rapprochée et éloignée accompagnés des documents associés (AP de DUP ou rapports hydrogéologiques)
- ✓ Ouverture prochaine aux partenaires et bureaux d'études

— Echanges avec la salle





Conseil territorial de santé dédié à la santé environnementale



Groupe de travail *CMEI*



SOLIHA

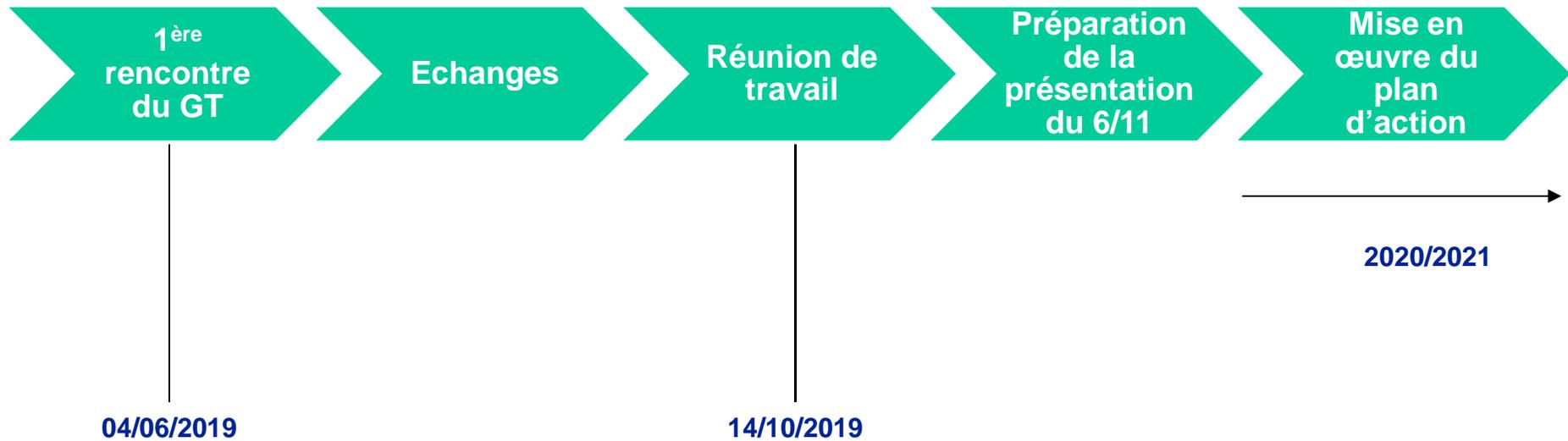
SOLIHA Seine-et-Marne .

Le 6 novembre 2019

Méthode de travail

- Présentation des membres du GT : UTEP GHSIF, Seine & Marne Environnement, commune de Mitry Mory, CC Plaines et Monts de France
- Choix des axes de travail

- SOLIHA et l'APPA rejoignent le GT
- Opportunités et suites réservées au GT



Restitution du GT : le métier de CMEI

- Introduction aux impacts sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur et description du métier de CMEI - [ARS](#)
- Retour d'expérience - programme santé qualité de l'air intérieur et environnement - [CMEI UTEP - GHSIF](#)
- Habitat-Santé : Coordonner l'accompagnement médical, environnemental et énergétique - [AMLB Conseil](#)
- Présentation de l'expérimentation de l'intervention d'une CMEI en Seine-Saint-Denis et cas concret d'une situation améliorée – [APPA](#)
- Intégration des enjeux d'environnement intérieur au sein de la CCPMF - [Communauté de Communes des Plaines et Monts de France](#)
- Opportunités et suites du groupe de travail - [ARS](#)

Introduction aux impacts sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur et description du métier de CMEI

Risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur

- ✓ Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut occasionner une aggravation des maladies respiratoires chroniques ou aiguës, des allergies, voire des crises d'asthme.
- ✓ Il peut y avoir des polluants chimiques (composés organiques volatils, CO, tabac, ...) et biologiques (moisissures, acariens,...).
- ✓ Les polluants de l'air intérieur proviennent du bâtiment, de son entretien et des activités/comportements qui s'y déroulent.
- ✓ L'un des paramètres les plus importants est le comportement de l'occupant : il faut donc qu'il soit informé. D'où une politique basée sur des campagnes d'information et le déploiement des Conseillers en Environnement Intérieur.
- ✓ Les enfants sont particulièrement sensibles.

— Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP

✓ Conformément à l'article R. 221-30 du code de l'environnement, la **surveillance mise en œuvre par le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement tous les 7 ans** repose sur :

- une évaluation obligatoire de l'état des moyens d'aération et de ventilation,

- la réalisation d'une **campagne de mesures de certains polluants**,

OU à défaut, l'établissement peut mettre en place **un plan d'actions sur la base d'une évaluation réalisée à partir du guide pratique** pour une meilleure qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants.

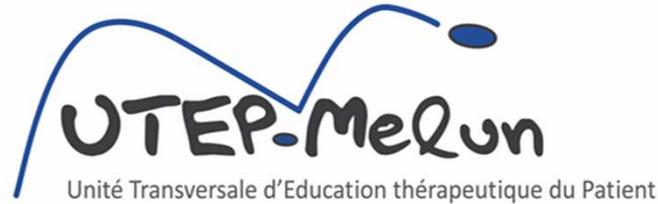


— Quelles sont les structures concernées?

- ✓ Il a été rendu progressivement obligatoire la **surveillance régulière** de la qualité de l'air intérieur dans les ERP.
- ✓ Applicable depuis le 1er janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires,
- ✓ Au 1er janvier 2020 pour les centres de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges, lycées, *etc.*),
- ✓ Au 1er janvier 2023 pour les autres établissements.

— Ce qu'est un Conseiller Médical en Environnement Intérieur





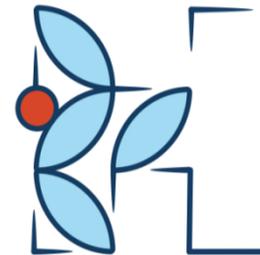
RETOUR D' EXPERIENCE

PROGRAMME SANTE QUALITE DE L'AIR INTERIEUR ET ENVIRONNEMENT

Géraldine BECART - CMEI

Réunion Conseil territorial de santé dédié à
la santé environnementale Groupe (CMEI)

Le 6 novembre 2019



Groupe
hospitalier
Sud Île-de-France

Unité Transversale d'Education thérapeutique du Patient (UTEP -Melun)

Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France

270 avenue Marc Jacquet – 77000 Melun

www.ch-melun.fr

Sommaire

- UTEP - MELUN
- Programme Santé Qualité de l'Air Intérieur et Environnement
- Perspectives 2020



UTEP - MELUN

Unité Transversale d'Education thérapeutique du Patient

Promouvoir la santé auprès de la population et des professionnels en prévention primaire, secondaire et tertiaire : information, sensibilisation, dépistage, éducation thérapeutique et formation.

LES MISSIONS DE L' UTEP- Melun

Education thérapeutique

7 PROGRAMMES ETP AUTORISES :

- Asthme adulte
- Asthme nourrisson / enfant / ado
- BPCO, Insuffisance Respiratoire Chronique
- Diabète adulte
- Diabète enfant / ado
- Obésité – Réseau Romdes
- Insuffisance Rénale Chronique

Programmes en cours de construction:

- *VIH, Schizophrénie, Drépanocytose*

ACTIVITES TRANSVERSALES EN ETP :

- Toucher-massage®, Thérapie cranio-sacrée
- Sophrologie
- Nutrition santé : alimentation et activité physique (co animation REVESDIAB)
- Réentraînement à l'effort
- Droit du patient
- Accompagnement à l'arrêt du tabac et hypnose
- Sexologie et socio esthétique
- Allergie
- Hypertension Artérielle
- Polluants intérieurs, impact sur la santé
- Espace échanges patients / aidants

Prévention et éducation à la santé

PROGRAMMES EDUCATION A LA SANTE

- Nutrition, obésité, précarité: **diététicienne chargée de mission**
- Tabac, prévention et accompagnement à l'arrêt : **infirmière référente tabac**
- Santé Qualité de l'Air Intérieur et Environnement (SQAIE) : Conseillère Médicale en Environnement Intérieur (**CMEI**)

ACTIONS : Sensibilisation, prévention, dépistage

- Maladies chroniques : respiratoire, diabète, insuffisance rénale, HTA, obésité
- Tabac et sevrage tabac
- Alimentation adaptée
- Activité physique adaptée
- Bien être pour lutter contre le stress : sophrologie, toucher massage
- Polluants intérieurs et santé

FORMATIONS

- Sensibilisation Education thérapeutique
- Asthme : comprendre et agir
- Diabète : connaitre, prévenir et accompagner
- Nutrition Santé : les bases et approfondissement
- Impact des polluants intérieurs sur la santé

Axes du Contrat Local Santé CAMVS – Mars 2017

AGIR ENSEMBLE pour la santé des citoyens

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Objectifs UTEP- Melun

- ❑ Renforcer la prévention, le dépistage, la formation autour des maladies chroniques et les facteurs favorisants
- ❑ Renforcer l'orientation des personnes présentant une maladie chronique vers un programme d'éducation thérapeutique

ACTION 4	ACTION 9	TRANSVERSALITÉ AUX ACTIONS
Renforcer les liens et promouvoir les complémentarités entre les acteurs de l'ETP Ville/Hôpital les réseaux, les associations et les patients	Lutte contre l'habitat insalubre ou indigne	Prévention des maladies ALD (maladies chroniques) auprès des publics vulnérables
A - Recensement programme ETP B - Elaboration cartographie C - Coconstruction programme dévelop ETP	Actions Environnement intérieur et santé	A – Nutrition Santé B – information et dépistage C – prévention des facteurs favorisants les maladies chroniques : tabac, stress, nutrition, polluants intérieurs D - Formations
Acteurs ETP – Pole ressource – GHSIF UTEP – ARS DT 77	CAMVS – Bailleurs sociaux – GHSIF – UTEP GHSIF	UTEP GHSIF – Associations – réseau de santé - GHSIF

CMEI : missions

- ❑ **Assurer les consultations polluants intérieurs et les visites à domicile**
- ❑ **Participer et renforcer les activités ETP sur la thématique SQAIE**
 - Animer des groupes d'éducation de patients et proches
 - Former les professionnels ETP
- ❑ **Favoriser une collaboration pluri-professionnelle entre les professionnels relais, les collectivités et les professionnels de santé**
- ❑ **Former les professionnels de santé, de la petite enfance et relais locaux**
- ❑ **Sensibiliser et informer le grand public dont les publics sensibles**

CMEI : formations

- ❑ **Formation Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI)**

DIU « santé respiratoire et habitat » - Université de Strasbourg

Formations spécifiques :

- ❑ **Formation Education Thérapeutique du Patient (ETP) validante**

40 h en éducation thérapeutique : patient atteint d'asthme – IPCEM Paris

Titre rapport : Intégration d'un atelier sur la qualité de l'air intérieur « Ma Maison Ma Santé » dans le programme d'éducation thérapeutique du patient asthmatique UTEP-Melun.

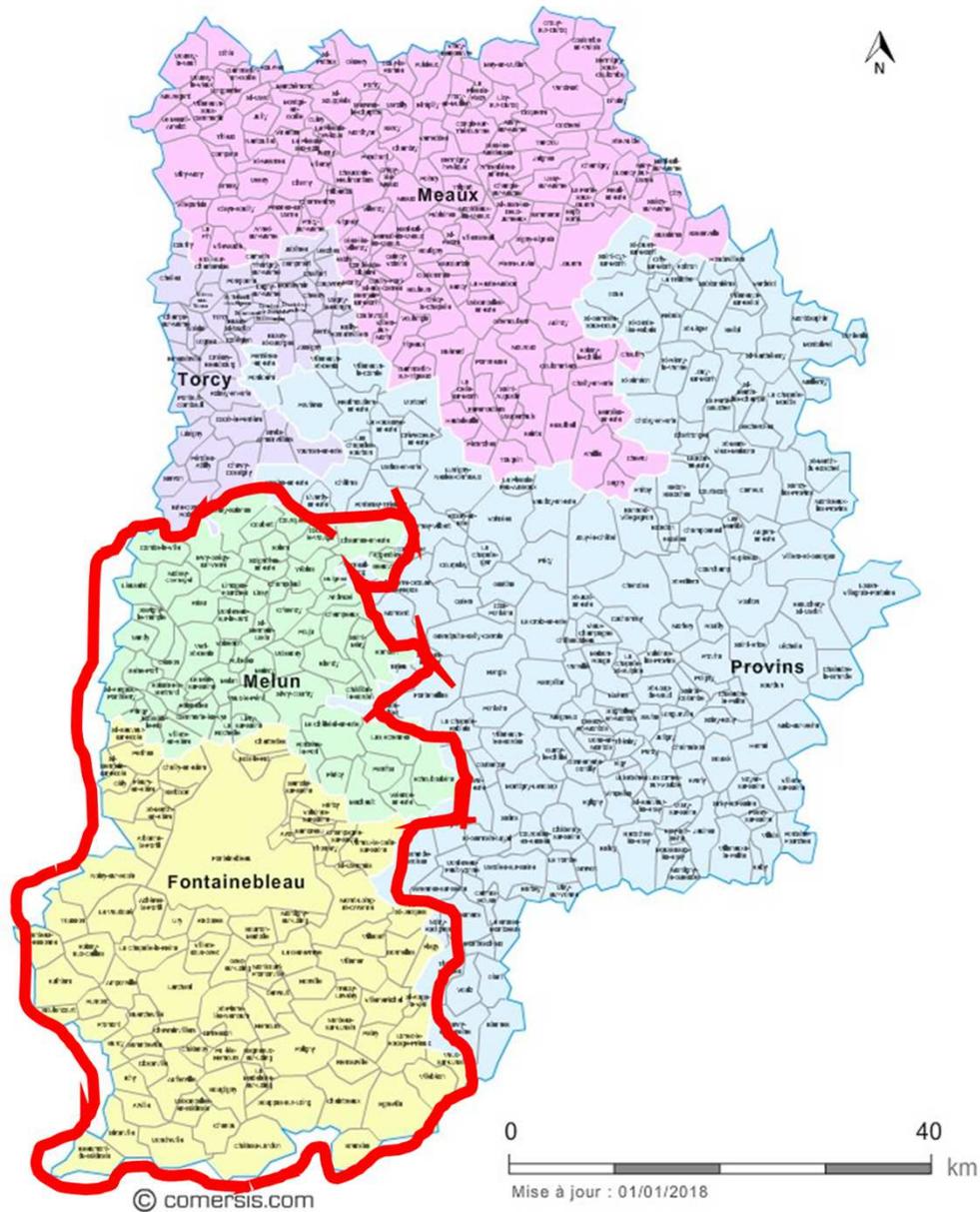
- ❑ **Formation diplômante d'animateur en santé environnementale**

Programmes de prévention en santé environnementale - ONG WECF – Paris

Ateliers Nesting et Ma Maison Ma Santé

•

CMEI : secteur d'intervention



PROGRAMME SANTÉ QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET ENVIRONNEMENT

SQAIE

Programme ambitieux, présentant une approche globale et transversale

Axes et objectifs

- ❑ **Accroître la maîtrise des risques environnementaux de l'asthme et des allergies**
 - Formations des professionnels ETP
 - Animation d'ateliers pour les patients
- ❑ **Renforcer les actions d'amélioration de l'environnement intérieur pour les patients asthmatiques sujets à un mauvais contrôle de leur pathologie**
 - Visites à domicile
- ❑ **Informier et sensibiliser les professionnels de santé à la santé qualité de l'air intérieur**
 - Session cursus IFSI
 - Colloques
- ❑ **Réduire les risques environnementaux chez la femme enceinte et le jeune enfant**
 - Formation des professionnels petite enfance
 - Ateliers de prévention public cible
- ❑ **Réduire les risques accidentels du monoxyde de carbone et chroniques des polluants intérieurs auprès de la population**
 - Stands de prévention
 - Consultations conseils

limiter les symptômes et mieux vivre au quotidien

Repérer



- Forums santé, Formations, ateliers, consultations, ETP



Enquête



- Consultations et visites



Conduite à tenir

- Conseils d'éviction et suivi



Le rôle de l'environnement dans l'asthme

Exposition à l'allergène de moisissure alternaria augmenterait de **200** fois le risque d'arrêt respiratoire par asthme

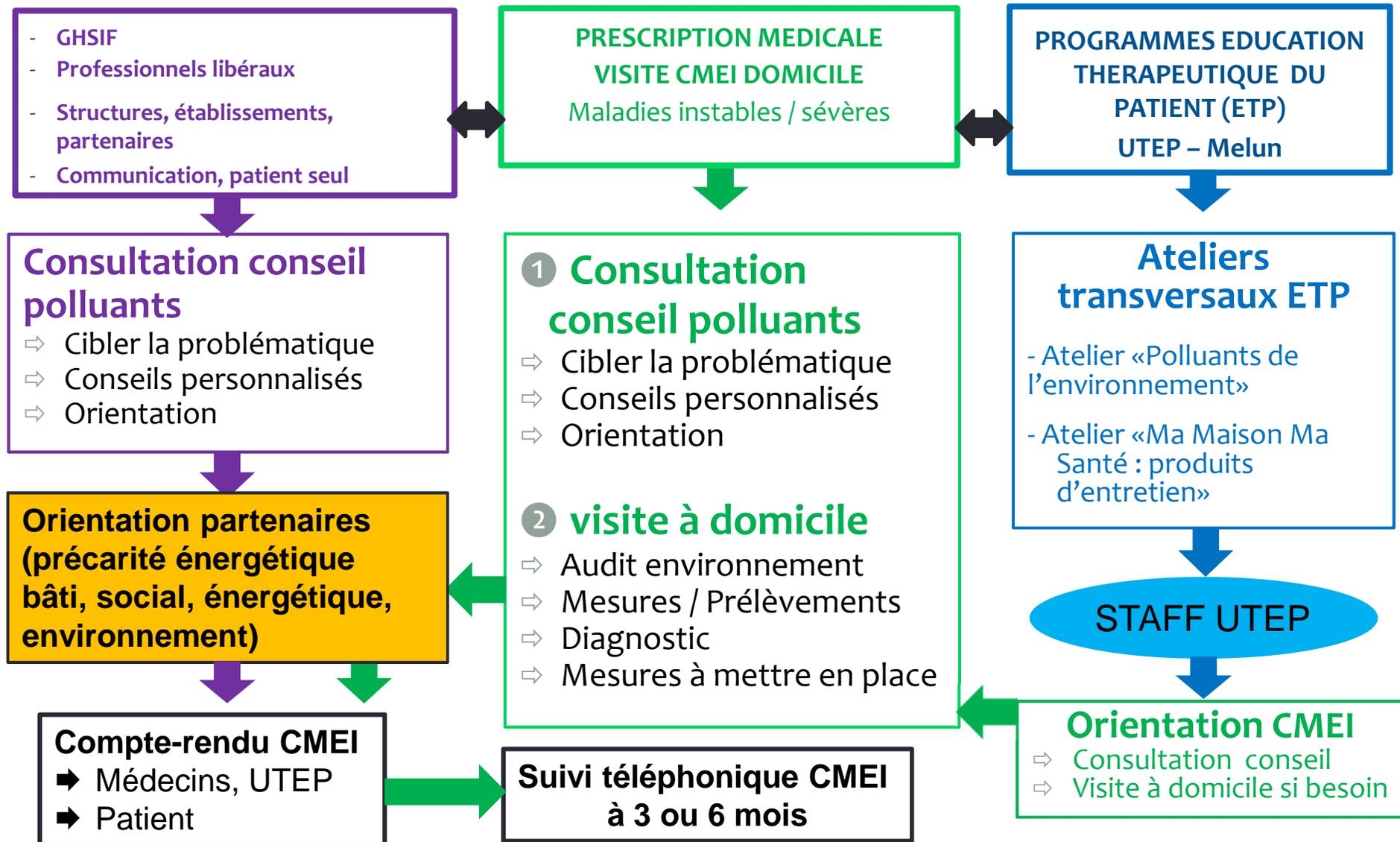
Le tabagisme passif augmenterait le risque de sensibilisation vis-à-vis des acariens chez des adolescents atopiques.

L'exposition au formaldéhyde favoriserait la polysensibilisation aux pneumallergènes

Le risque de sensibilisation serait multiplié par près de **20** chez les sujets sensibilisés au chat
+ tabagisme passif
+ présence de double vitrage (ventilation du logement faible).

 **Les méthodes d'éviction globale des allergènes ont un effet sur la diminution des symptômes d'asthme allergique chez l'enfant.**³³

Parcours de soins en Santé Environnementale



LEVIERS

➤ Montée en compétence

⇒ **CMEI sur le Sud 77** : intervenant en santé environnementale et en éducation thérapeutique.

Partie intégrante de l'unité dédiée à l'éducation thérapeutique

⇒ **3 infirmières du service UTEP** diplômée Animatrice santé environnementale en 2019 (départ : 1 agent)

➤ **Démarche globale** et cohérente dans la prise en charge multidisciplinaire que l'unité propose (pathologies chroniques –Education thérapeutique, santé environnementale, sevrage tabac, nutrition obésité précarité)

➤ Membre actif

Membre du Conseil scientifique de la Société de Pneumologie en Langue Française

Membre de l'association Ecoles du Souffle Paris Est Réunion

Membre du GT CMEI île de France et DD77

IMPACT : Amorcer un changement d'habitude sans alourdir le quotidien des participants et sans stress supplémentaire semble atteint sur l'ensemble des actions.

Celles-ci n'ont pas été vécues de façon anxiogène par les participants mais plutôt venant satisfaire un besoin d'information, un questionnement existant et pour certains(es) une découverte totale.

PERSPECTIVES 2020

Plan National Santé Environnement 4 : PNSE4

- **Maintenir les actions en lien avec le PNSE4 / Qualité de l'air intérieur : thème prioritaire emblématique du PNSE 4**
- **Développer l'activité sur le GHT**
- **Augmenter le nombre de visites et de prescripteurs**
- **Formaliser un partenariat CMEI-professionnels de santé dans le parcours de soins des pathologies chroniques**
- **Développer des collaborations en lien avec la précarité énergétique**
- **Travailler à une cohérence territoriale santé, bâti, environnement, social (GT CMEI ARS DD77)**
- **Travailler à une harmonisation des outils et une mutualisation des données des CMEI d'Ile-de-France (GT CEI ARS IDF)**
- **Elargir les formations à l'ensemble des professionnels et sur le GHT**
 - des collectivités (Education nationale, animateurs, entreprises extérieures de nettoyage)
 - des professionnels de santé (structures et libéraux)
- **Transposer les formations à d'autres villes**
 - Communauté d'agglomération Melun val de seine
 - Communauté d'agglomération Grand Paris Sud
- **Développer les actions de prévention auprès du grand public**
- **Sécuriser les financements du poste CMEI**

« On ne peut prétendre guérir un patient sans prendre en considération les influences de son environnement quotidien » Hippocrate



Merci de votre attention.

COLLOQUE POLLUANTS INTÉRIEURS ET SANTÉ RESPIRATOIRE



Vendredi
20 mars 2020
à l'Espace Saint-Jean MELUN

Ouvert aux professionnels de santé,
de la petite enfance et des collectivités

THÈMES ABORDÉS

Rôle et missions du Département santé
environnement ARS DD77

Pollution de l'air intérieur et santé.

Effets des polluants chimiques
sur les maladies allergiques respira-
toires.

Intégrer la dimension « environnement
intérieur » dans le parcours de soins
du patient.

Réduction de l'exposition aux polluants :
Retour d'expérience de la crèche
du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France.

&

Ateliers pratiques

Table ronde

A vos agendas !

- 3 Informer et sensibiliser les professionnels de santé à la QAI afin d'en faire des acteurs clefs dans la diffusion des bonnes pratiques permettant de diminuer les expositions des personnes asthmatiques et/ou allergiques aux polluants de l'air intérieur présents dans l'habitat

En partenariat avec les laboratoires : AstraZeneca, GSK, Novartis





Habitat-Santé : Coordonner l'accompagnement médical, environnemental et énergétique

Conseil Territorial de Santé - 6 novembre 2019 -

Agir au plan technique, social et sanitaire pour prévenir les risques
pour la santé dans l'habitat neuf et existant

06/11/19



Définition de la santé – OMS –

La **santé** est un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladies ou d'infirmités.

HIER



AUJOUR'HUI



Diapositive 94

ALB1

Anne Le Bail; 30/10/2019

— Prendre en compte l'existant et les pratiques

Prévention des risques



Usages et modes de vie



Prévenir les effets du bâti sur la santé

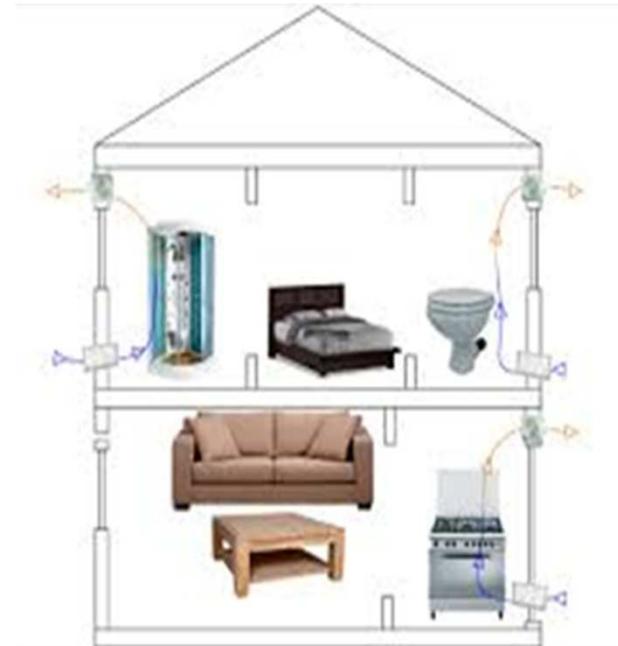
Entretien des locaux et des équipements pour garder son bâti sain



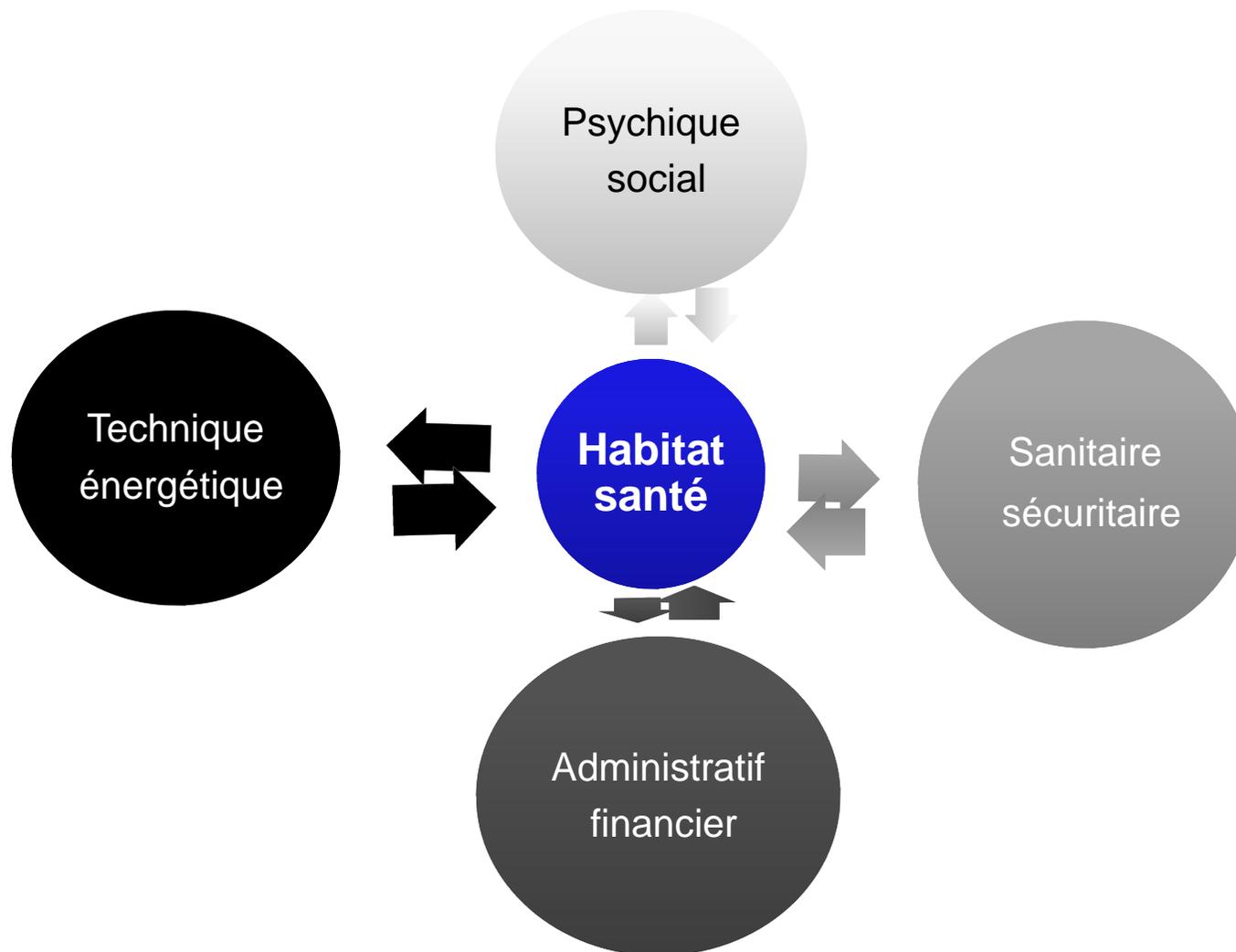
— Veiller aux risques liés à la réalisation des travaux pour le public



— Intégrer la maintenance après les travaux pour un bon entretien



— Appréhender l'habitat dans sa globalité



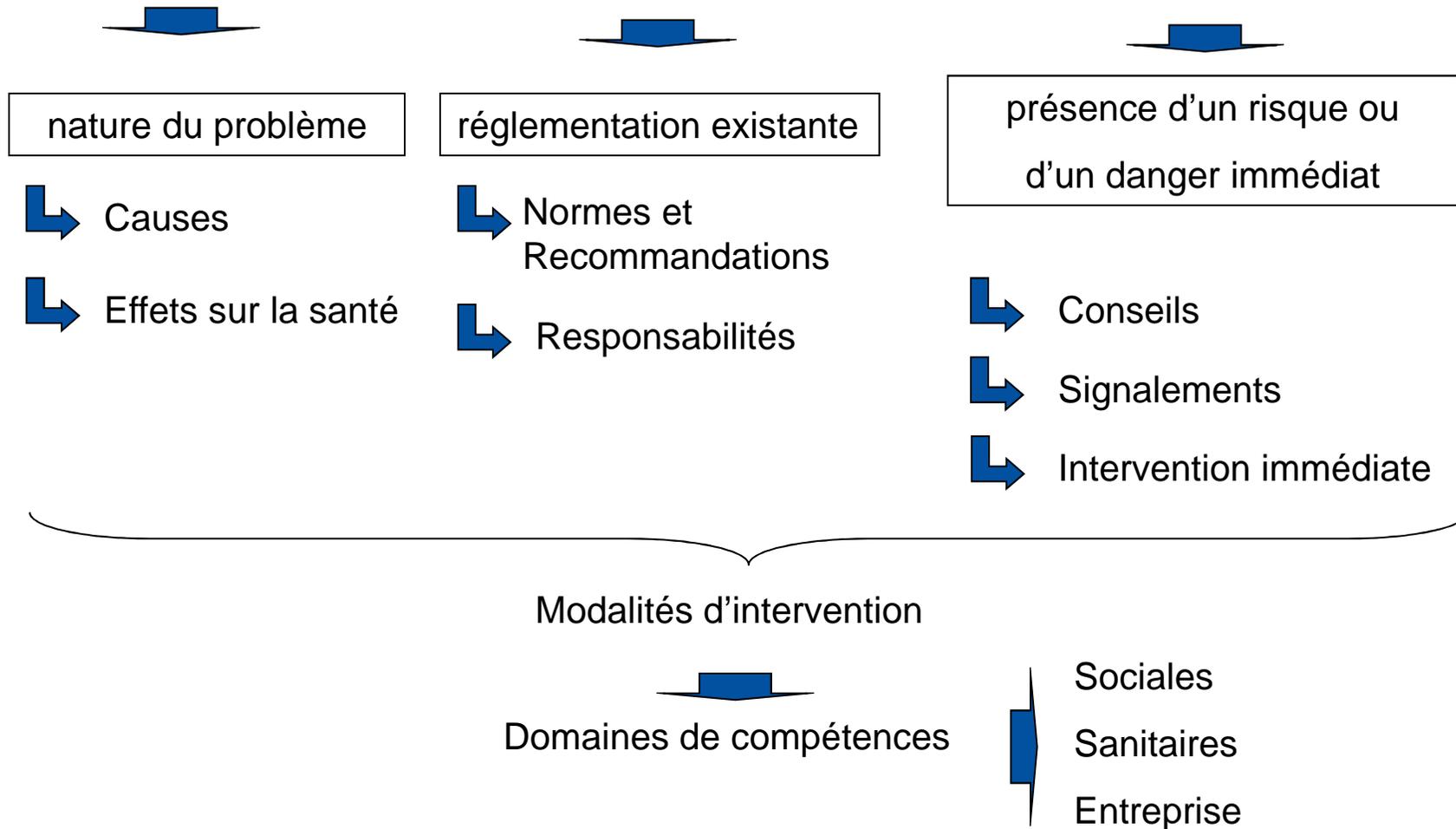
Diapositive 98

ALB2

Anne Le Bail; 30/10/2019

Associer les professionnels impliqués

Réhabilitation / Amélioration énergétique

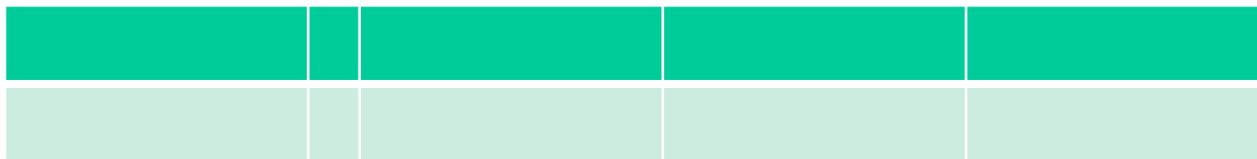


**En vous remerciant de votre attention ...
durable**

mes coordonnées

annemerlinlebai@gmail.com

06 27 68 79 10





Le conseiller médical en environnement intérieur (CMEI)

au service de la lutte contre la précarité énergétique

- Une expérimentation sur le territoire de la Seine-Saint-Denis -

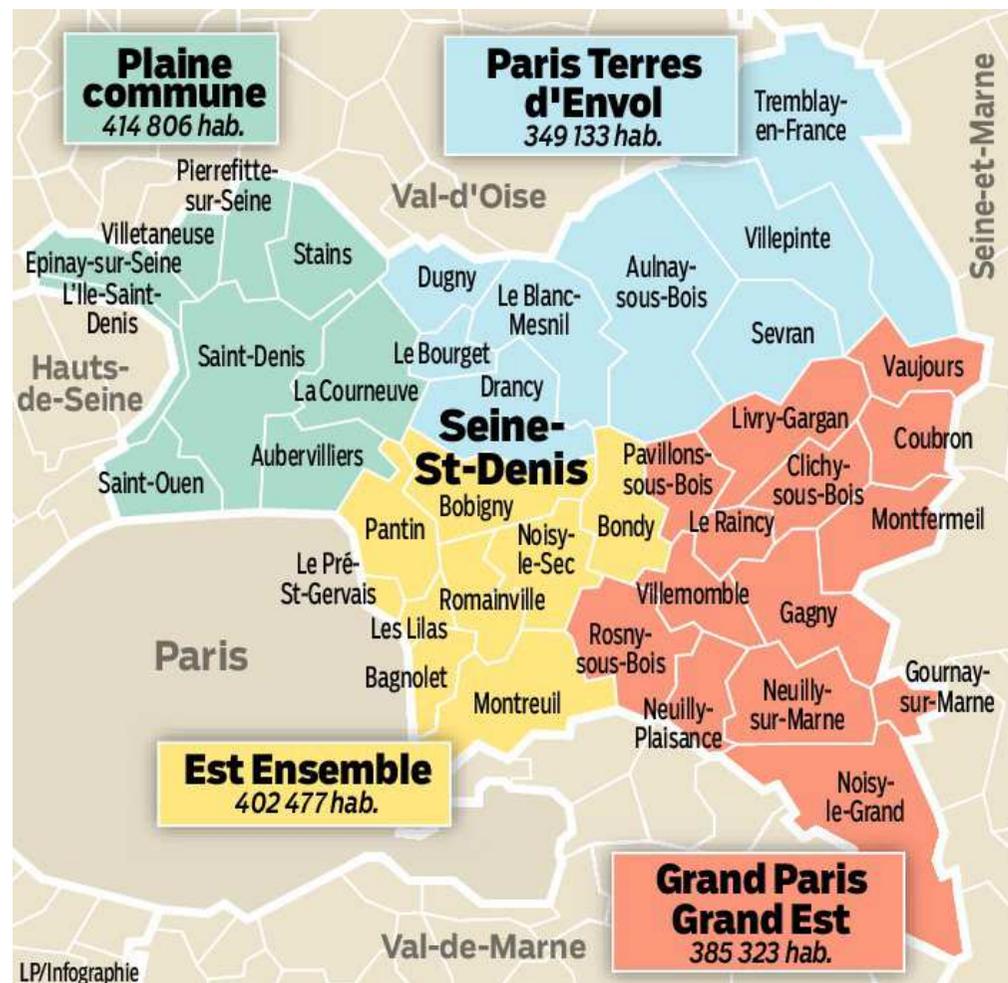


L'appel à projet

« Précarité énergétique et Santé environnementale »

Le département de la Seine-Saint-Denis :

- 1 654 000 hab (2018)
- 1/3 de la population en logements sociaux
- 4 territoires (EPT)
- 7 établissements de soins majeurs



L'appel à projet

« Précarité énergétique et Santé environnementale »

La commande de la Délégation à la Transition Ecologique du CD93

Une expérimentation territoriale sur 1 an qui doit :

- démontrer les conséquences sanitaires de la précarité énergétique
- intégrer les acteurs de la santé
- favoriser le rapprochement entre les acteurs des secteurs sanitaire et social d'un côté, et les acteurs de l'énergie et de l'habitat de l'autre

Des projets associatifs pour :

- appuyer le repérage des situations de précarité énergétique
- permettre la conception d'instances / d'outils de dialogue local entre acteurs de l'énergie, de l'habitat, du social et de la santé.

Une action qui s'inscrit dans le cadre des objectifs du PRSE 3, de l'ADEME, et de la convention de partenariats avec les ALEC

- **Fiche action 4.4 du PRSE** « action relative à la prise en compte de la qualité de l'air intérieur et de la précarité énergétique dans la politique d'amélioration de l'habitat »
- **Action suivie par l'ADEME** et appui financier à une future expérimentation sur la base des retours d'expérience
- **Création d'un groupe de travail** « Précarité énergétique » entre le Département et les ALEC, dans lequel cette action sera également suivie et potentiellement amplifiée

Le projet proposé par l'A.P.P.A.

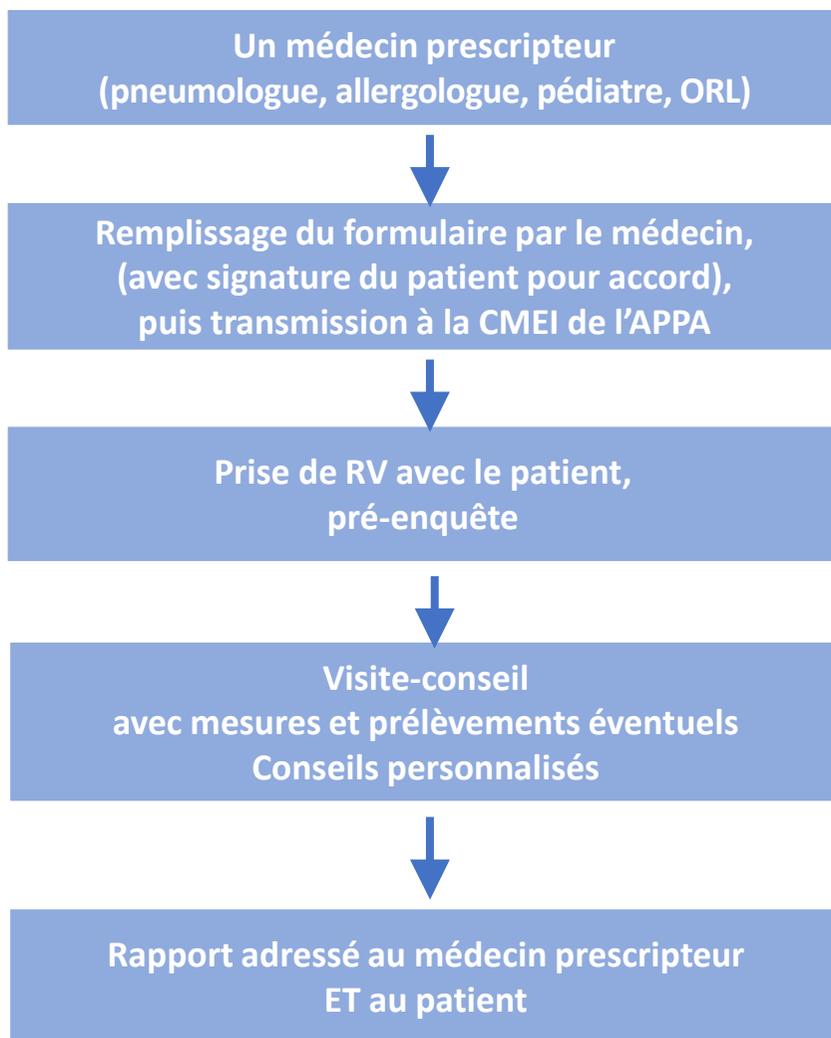
2 axes conduits en parallèle

- **Axe 1 : repérage de ménages en situation de précarité énergétique lors de visites CMEI**
 - Mobilisation de médecins prescripteurs, définition des critères d'inclusion des ménages
 - Réalisation de 20 visites-conseil CMEI gratuites sur le territoire du 93, chez des patients :
 - souffrant de troubles respiratoires chroniques
 - identifiés par un médecin prescripteur (pneumologue, allergologue, ORL, pédiatre,...)
 - ET vivant dans un contexte de précarité énergétique
 - Bilan et retour d'expérience

- **Axe 2 : Intégrer le service CMEI au sein d'un réseau local d'acteurs, de l'habitat et de l'énergie**
 - Mobilisation des acteurs / constitution d'un «groupe technique»
 - Réunions régulières du «groupe technique» : échanges autour des visites, suites à donner, etc ...

Le CMEI au cœur du projet proposé par l'A.P.P.A.

Schéma d'intervention



Etude "Précarité énergétique et Santé environnementale"
 Demande d'intervention en Seine Saint-Denis
 d'un Conseiller médical en environnement intérieur (CMEI)

A adresser : par fax au 03 20 21 87 40 ou par mail : cmei-iledefrance@appa.asso.fr

Le Docteur : _____ Téléphone : _____
 Ville/Adresse : _____ Courriel : _____

Médecin hospitalier Oui Non
 Spécialité : Pneumologie Allergologie Pédiatrie Médecine générale
 Autre (préciser) : _____
 Médecin traitant : _____

Souhaitez-vous que nous prenions contact avec la famille de :
 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____ Né(e) le : _____
 _____ Téléphone : _____
 _____ Mail : _____

Contexte résidentiel

Statut de l'occupant : propriétaire occupant Locataire Hébergé à titre gratuit
 Sensation de froid durant l'hiver en-cours ou précédent : Oui Non
 Si oui, raison évoquée : restriction ou auto-limitation du chauffage Type de chauffage : _____
 installation défectueuse installation insuffisante isolation insuffisante

Contexte médical

Diagnostic médical : _____
 Asthme Oui Non SI OUI : Léger Modéré Sévère // Contrôlé Non contrôlé
 Age de début des symptômes : _____ Si disponible, score asthme : _____
 Facteur favorisants et/ou déclenchant : _____

Rhinite allergique Oui Non Infection ORL à répétition Oui Non
 Autre pathologie respiratoire Oui Non SI OUI, Préciser (BPCO, P.I.D. ...) : _____

Allergies connues :

Tests cutanés et/ou IGE	Positif	Négatif	Non réalisé	
Acariens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Chats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Chiens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Biettes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Moississures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Précisez : _____

Autres pathologies : _____
 Autres informations que vous souhaitez nous transmettre : _____

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique (données anonymisées, non diffusées à des tiers, pas d'utilisation commerciale). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à l'APPA - Plateforme CMEI (Tel : 03 20 21 87 42 / cmei-iledefrance@appa.asso.fr).

Date :	Signature du patient :	Signature du Médecin :
--------	------------------------	------------------------

En partenariat avec :

APPA – Ile-de-France

Déroulement des étapes

- De janvier à mars 2018 : mobilisation / communication de l'A.P.P.A. vers les pneumologues du 93
- Entre janvier et mai 2018 : organisation de 3 réunions de travail entre co-lauréats
- Mai 2018 : réunion avec la nouvelle Chargée de projet / Conseil Départemental *
- Mai 2018 : démarrage des premières visites CMEI
- Mai 2018 : travail de mise en conformité RGPD
- Décembre 2018 : réception des dernières prescriptions
- Janvier 2019 : réalisation des dernières visites

En parallèle des visites, tout au long de l'année, plusieurs sessions de sensibilisation QAI /CO& Braséro menées auprès du grand public et d'agents des collectivités

* Nota : absence de référent entre janvier et mai, du fait du départ du Chargé de projet CD93 en janvier 2018

Bilan de l'expérimentation

28 demandes d'intervention
reçues en 2018
(localisation des médecins : 75 et 93)



8 demandes n'entrant pas
dans le cadre de l'étude



20 demandes
prises en charges



2 visites annulées
par le patient



18 visites réalisées

plus des **2/3**

des patients visités concernés par l'**asthme**

Bilan de l'expérimentation

Observations « Humidité »

Bâti dégradé

- Extérieur : infiltrations causées par des défauts de maçonnerie (fissures ou fractures)
- Intérieur : cloques, supports craquelés ou décollés, ...

Conditions d'occupation du logement

- Aération inadaptée
- Ventilation inefficace
- Sur-occupation



Humidité excessive

HR : 55-60%, voire > 60%

Bilan de l'expérimentation

Observations « Chauffage »

Allumage
jugé tardif

Température insatisfaisante

- trop froid : auto-restriction ou défaillance technique
- trop chaud : souvent sans possibilité de régler (ex : duplex chauffé par le sol ET par radiateurs => 27°C fin décembre)



Comportements inadaptés
Tendance au sur-équipement



Bilan de l'expérimentation

Observations « pratiques d'aération »

Aération rare
(crainte du froid et des courants d'air)

Aération trop longue
voire en permanence

Aération non systématique
(ex: chambres d'ados, chambre inoccupée)

Blocage technique

- Fenêtres de toit inaccessibles
- Fenêtres bloquées par des meubles
- Etat des fenêtres très dégradé



Globalement aération inadaptée



Bilan de l'expérimentation

Observations « ventilation »

Equipements
inexistants ou
supprimés

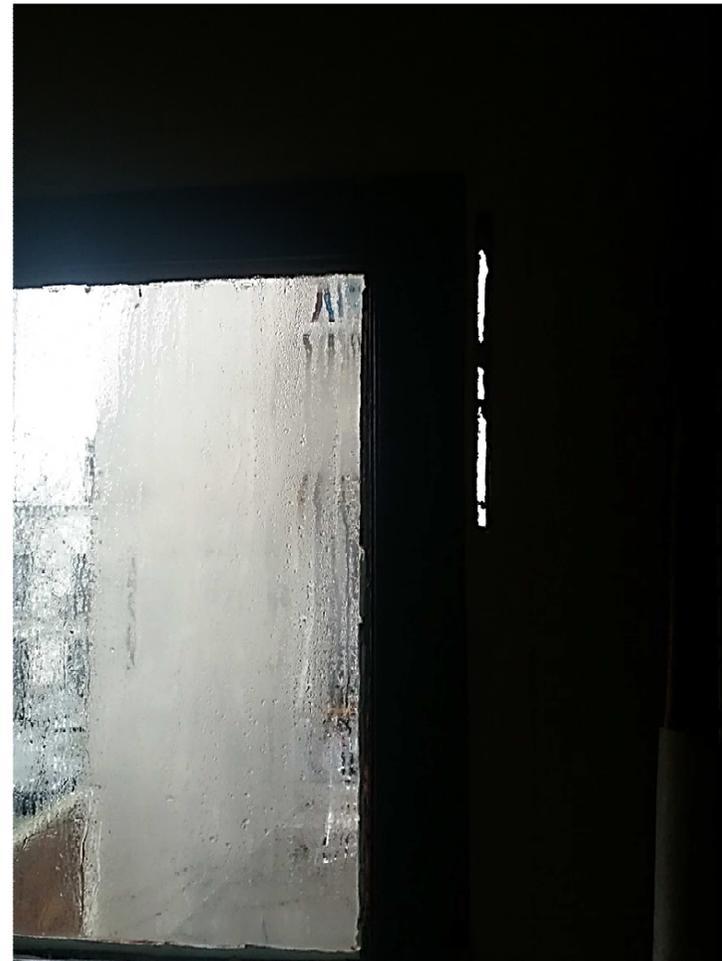
Equipements
(réglettes ou bouches)
modifiés, bricolés,
démontés ou cassés
(ex: fentes ou percements
creusés dans le mur à titre de
ventilation)

Equipements (réglettes
ou bouches) masqués,
obstrués ou encrassés

Gaines
d'extraction
irrégulièrement
nettoyées



**Globalement ventilation non respectée,
sous estimée, mal connue**



Bilan de l'expérimentation

Observations « Ventilation »



Bilan de l'expérimentation

Observations « Moisissures »

2/3

des logements visités sont contaminés par
des **moisissures**



Bilan de l'expérimentation

Printemps 2019 : évaluation de l'opération

Le retour des patients

5 patients sur 6
estiment que la visite
et les conseils leur ont
été utiles

4 patients sur 6
indiquent une réduction
de leurs troubles après
la mise en œuvre des
conseils donnés.

Le retour des médecins prescripteurs

100% des médecins répondants ont jugé ...

...utiles
les informations
rapportées par la
CMEI sur l'habitat
et les conditions
de vie des patients

...pertinents
les conseils donnés
aux patients lors de
la visite

... la visite
bénéfique pour
la santé de leurs
patients

Bilan de l'expérimentation

Les points favorables à la mission

- Ce qui rassure les bénéficiaires des visites-CMEI :
 - visite prescrite et expliquée directement par leur médecin
 - démarche soutenue par une collectivité reconnue tel le Conseil Départemental

Les difficultés observées pendant la mission

- Formulaire de demande d'intervention souvent rempli de façon incomplète par le médecin prescripteur
- Langue française mal ou pas du tout maîtrisée par la personne visitée
 - Visites nécessitant un temps d'intervention plus long
 - visites pour lesquelles plusieurs outils d'intervention et d'information des patients nécessiteraient d'être adaptés/ trop difficiles à décrypter pour les patients non francophones
- Absence de retour d'informations de certains bailleurs sociaux / refus de répondre
- Identification des acteurs relais sur le territoire par toujours simple

Bilan de l'expérimentation

Les points de vigilance pour ce type d'opérations

➤ **la durée de l'expérimentation**

Elle doit être suffisante pour convaincre pleinement les médecins prescripteurs de participer. Ils ont besoin d'être sécurisés sur la pérennisation du service pour y adhérer pleinement. Un an semble trop court pour ce type d'opération.

➤ **Un financement alloué et disponible**

La question du financement, voire des co-financements, sur la totalité de l'opération devrait être arrêtée et claire pour tous les acteurs concernés avant le début de l'opération. Les fonds devraient être disponibles, de façon à ne pas mettre les acteurs sur le terrain en difficulté.

➤ **La définition des missions et la visibilité des acteurs**

La mission de chaque acteur devrait être connue de tous les partenaires impliqués au démarrage de l'opération. Les acteurs-relais sur les territoires devraient être clairement identifiés et au fur et à mesure de l'avancement de la mission, ces données devraient pouvoir être actualisées et accessibles par les différents services concernés.

➤ **La coordination : un point essentiel**

La mission devrait disposer d'un service coordinateur sur toute la durée de l'expérimentation et d'un référent pour les acteurs de terrain. Avec lui, ces derniers devraient pouvoir faire régulièrement des points d'avancement, échanger sur les difficultés rencontrées et s'entendre sur des points d'ajustement, lorsque jugés nécessaires.

➤ **L'évaluation**

Elle permet de s'assurer de la pertinence des choix faits et le cas échéant, de réaliser des modifications au niveau des critères, des protocoles et le fonctionnement des acteurs entre eux.

Bilan de l'expérimentation

Exemple d'une collaboration réussie entre acteurs : APPA et Soliha

Mr B., 68 ans, marié, 2 jeunes enfants, revenus très modestes.

Indication de visite : asthme allergique / BPCO. Multiples hospitalisations.

Allergies signalées : acariens, pollens.

A la maison : la maladie de Mr B. est au centre de la vie familiale (=> angoisse, isolement, activités réduites, ...)



Bilan de l'expérimentation

Exemple d'une collaboration réussie entre acteurs

- Mai 2018 : visite-conseil par la CMEI de l'APPA => repérage d'une situation de précarité énergétique.
- Août : à la demande de la CMEI, passage d'un conseiller énergie Soliha
- Septembre : à la demande du conseiller énergie, un B.E. habilité examine les possibilités d'aides au financement de travaux d'amélioration.
- D'octobre 2018 à janvier 2019 : réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat

Depuis la visite

- Travaux réalisés : changement du carrelage dans la cuisine, pose de 3 fenêtres, nettoyage de la ventilation, mise en service d'une pompe à chaleur.
- Travaux mis en attente : réfection de la toiture et isolation extérieure envisagées. Devis faits, projet en cours de réflexion.
- Usage fortement réduit de produits ménagers surpuissants et désinfectants par Mme B.

Bilan 1 an après la visite

- Mr B. motivé par les travaux d'amélioration. Satisfait des résultats. Mr B. reconnaît qu'il n'aurait jamais osé imaginer et faire réaliser ces travaux sans cet accompagnement.
- Mr B. a ressenti une amélioration de son état de santé, avec des symptômes moindres tant en terme d'intensité qu'en terme de fréquence. Hiver bien passé.
- Mr et Mme B. se sont autorisés à faire du sport ensemble (la vie ne tourne plus autour de la maladie : amélioration de la vie sociale)

Merci de votre attention

Pour nous joindre :

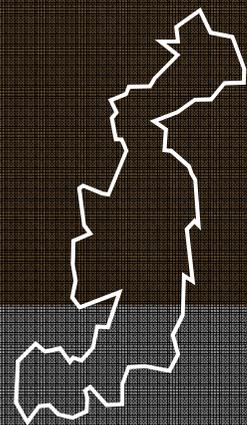
APPA – Ile-de-France

Catherine Dauvergne, Chargée de projets et CMEI

catherine.dauvergne@appa.asso.fr

APPA – Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique

<http://www.appa.asso.fr>



Intégration des enjeux d'environnement intérieur au sein de la CCPMF

 Rôles, compétences et limites

SOMMAIRE

- I. Règlementation et mise en conformité
- II. Démarche globale de la CCPMF
- III. Déclinaison de la démarche

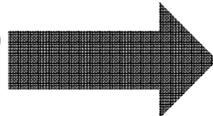


I

Règlementation et mise en conformité

1) PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010
portant engagement national
pour l'environnement

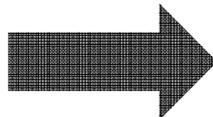


Obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible, notamment ceux accueillant des enfants :

- Etablissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies...);
- Centres de loisirs ;
- Etablissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées...).

Décrets :

2015-1926 du 30 décembre 2015
2015-1000 du 17 août 2015



- Exigences en matière de qualité de l'air intérieur,
- Etablissement de valeurs guides,
- Mise en œuvre d'une démarche de prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans tous les ERP.

→ Etablissements collectifs d'enfant de moins de 6 ans obligatoire au **1^{er} janvier 2018**

→ Centre de loisirs et établissements d'enseignement au **1^{er} janvier 2020**

→ Autres ERP au **1^{er} janvier 2023**



I

Règlementation et mise en conformité

2) MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La surveillance de la qualité de l'air intérieur des crèches repose sur une démarche progressive qui se réalise en deux temps :

- L'évaluation des moyens d'aération de l'établissement
- La mise en œuvre : d'un plan d'actions de prévention OU d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur

Evaluation des moyens d'aération

Peut être réalisée en interne

Constats à effectuer :

- Pour les ouvrants : la fonctionnalité, l'accessibilité et la manœuvrabilité,
- Pour les bouches de ventilation : leur fonctionnalité, le respect du sens de l'air, leur obstruction éventuelle et leur niveau d'encrassement.

Cette évaluation doit être consignée dans un rapport dont le formalisme est précisé dans l'arrêté du 1er juin 2016.

Plan d'actions de prévention

1. Autodiagnostic des sources potentielles ou des pratiques qui peuvent dégrader la qualité de l'air intérieur

2. Élaboration d'un plan d'actions visant à améliorer la qualité de l'air

Cette démarche mobilise l'ensemble des acteurs des établissements concernés :

- La CCPMF,
- Le service bâtiment,
- Le personnel de la structure,
- Le service d'entretien.

Ce document doit être tenu à disposition des représentants de l'Etat, et être affiché dans la structure

Campagne de mesures

Doit être réalisée par un organisme accrédité, **en été ET en hiver**, et renouvelée tous les **7 ans** si les valeurs sont conformes.

Dans le cas contraire des investigations complémentaires devront être engagées rapidement :

- Faire réaliser un audit externe pour définir les sources potentielles de pollution dans les 2 mois,
- Mettre en œuvre les mesures correctrices qui auront été préconisées,
- Renouveler, au bout de 2 ans, les campagnes de mesures été et hiver sur les polluants.

Les résultats sont communiqués au représentant de l'Etat et affichés au sein de l'établissement



II

Démarche globale de la CCPMF

Plusieurs axes autour de l'environnement intérieur

Qualité de
l'air

Confort
thermique

Confort sonore

Deux domaines d'intervention

Bâtiments
publiques

Habitat

Siège de la CCPMF

- Agent de prévention
- Responsable bâtiments
- Service achat marché

Promotion de la rénovation
énergétique

- Balades thermiques
- Mise en place d'une PTRE

Crèches

- Surveillance de la qualité de l'air
- Sensibilisation des auxiliaires de puériculture

Centre de santé

- Sensibilisation des médecins et du personnel soignant
- Visites à domicile du médecin et/ou d'un(e) IDE



III

Déclinaison de la démarche

Transversalité des projets



Services de la CCPMF

Agent de prévention

Responsable bâtiments

Service achat marché



Centre de santé

Sensibilisation des médecins et du personnel soignant

Visites à domiciles du médecin et/ou d'un(e) IDE

Possibilité d'internaliser un(e) CMEI

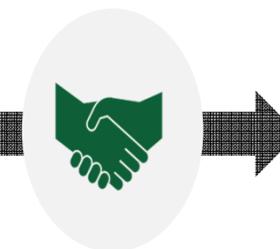


PCAET

Axe stratégique « Santé » :
6 actions, dont 2 en lien avec la qualité de l'air :

- Action n°38 : Participer à l'AMI ARS/ADEME « Santé, Environnement & Aménagement Durable »
- Action n°39 : Sensibilisation à la qualité de l'air

Axe « Bâtiment »
Mise en place d'une PTRE



Contrat Local de Santé

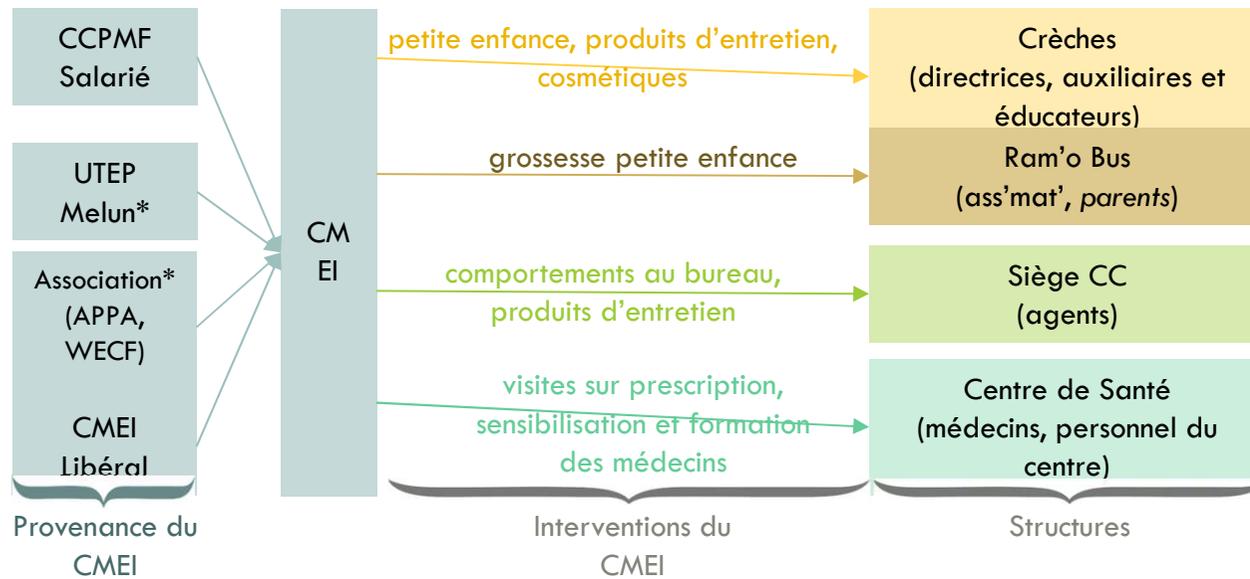
Axe santé Environnementale



III

Déclinaison de la démarche

Zoom sur les niveaux d'intervention d'un CMEI



* Sous réserve de convention/partenariat



Merci !

— Opportunités et suites du groupe de travail

Mise en réseau



— Développer une mise en réseau des acteurs du département qui peuvent avoir à faire face et/ou contribuer à l'amélioration de situations de qualité de l'air intérieur.

- ✓ Création d'une **convention entre acteurs** ou d'un répertoire des actions ressources du territoire.

Penser à la cause environnementale lors du diagnostic



— **Sensibiliser les médecins aux causes environnementales** des pathologies respiratoires et allergiques à mettre en pratique lors de leur diagnostic.



— Echanges entre la salle et les membres du GT



SMAEP Crécy la
Chapelle



Conseil territorial de santé dédié à la santé environnementale

Groupe de travail *eau potable*



Bois le Roi



SIAAEP Plateau
Sud Boccage

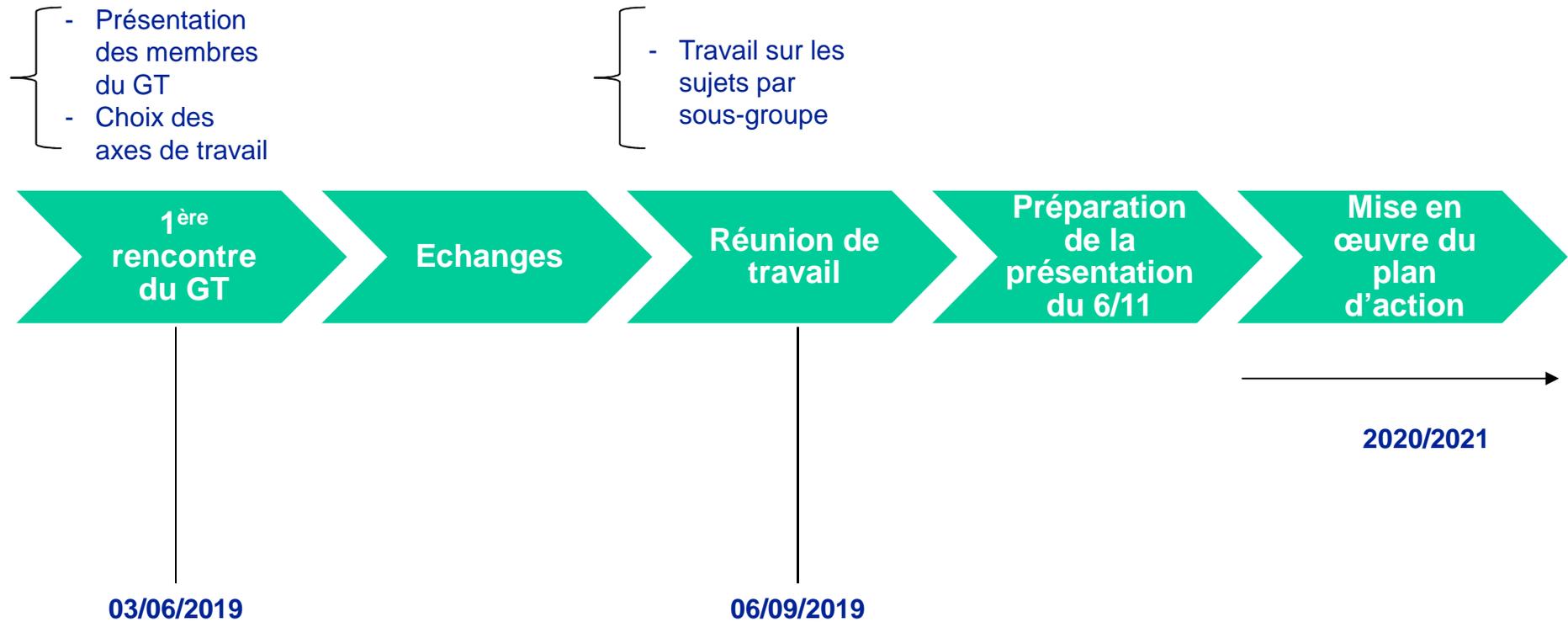


Le 6 novembre 2019

— Groupe de travail *eau potable*

- Méthode et axes de travail – ARS
- Amélioration de la qualité de l'eau sur les 20 dernières années et perspectives – ARS et CD (J. PLACE)
- Comment améliorer la communication auprès des populations vis-à-vis de l'eau du robinet ? – ARS

Méthode de travail



Axes de travail

Amélioration de la qualité de l'eau sur les 20 dernières années et perspectives

Rétrospective

Efficacité des actions

Pistes d'amélioration

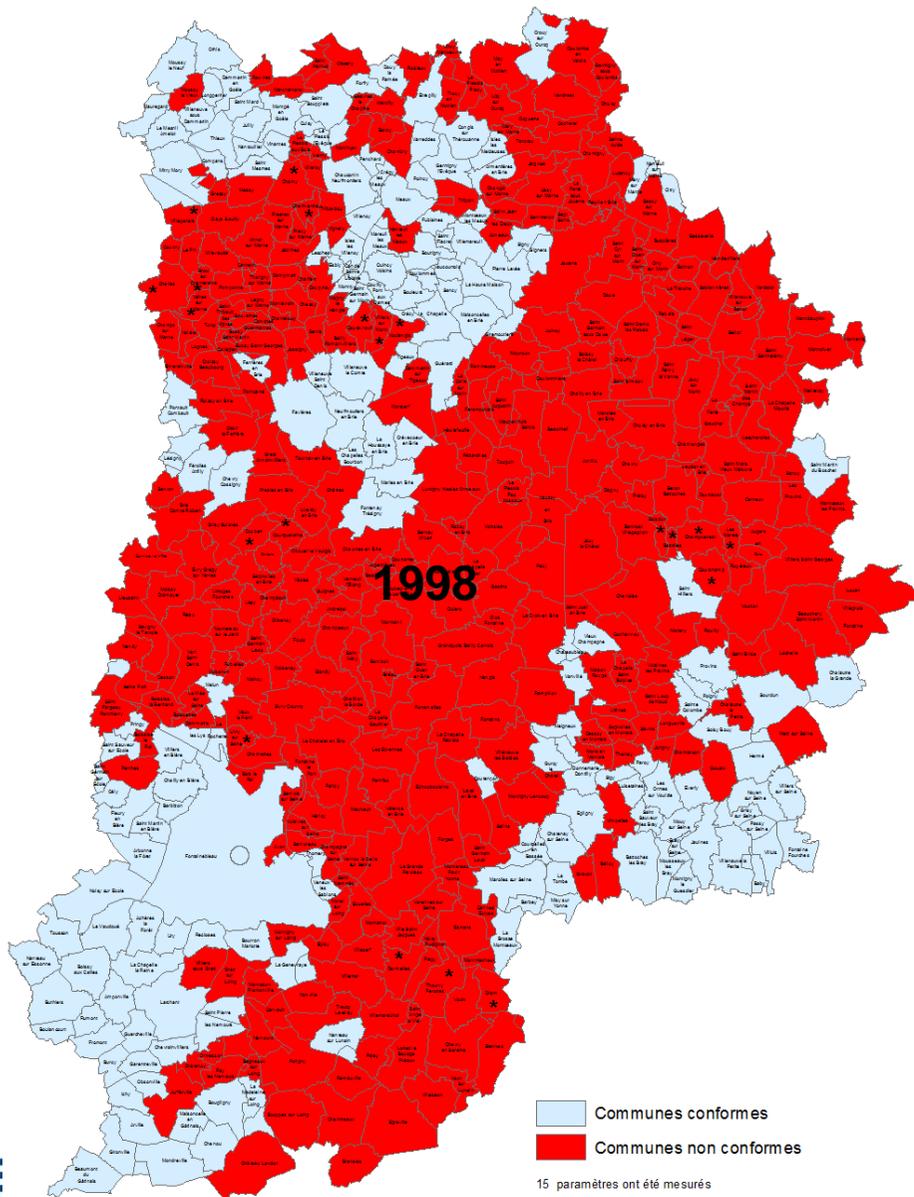
Comment améliorer la communication auprès des populations vis-à-vis de l'eau du robinet?

Outils disponibles

Outils à développer

— Amélioration de la qualité de l'eau sur les 20 dernières années et perspectives



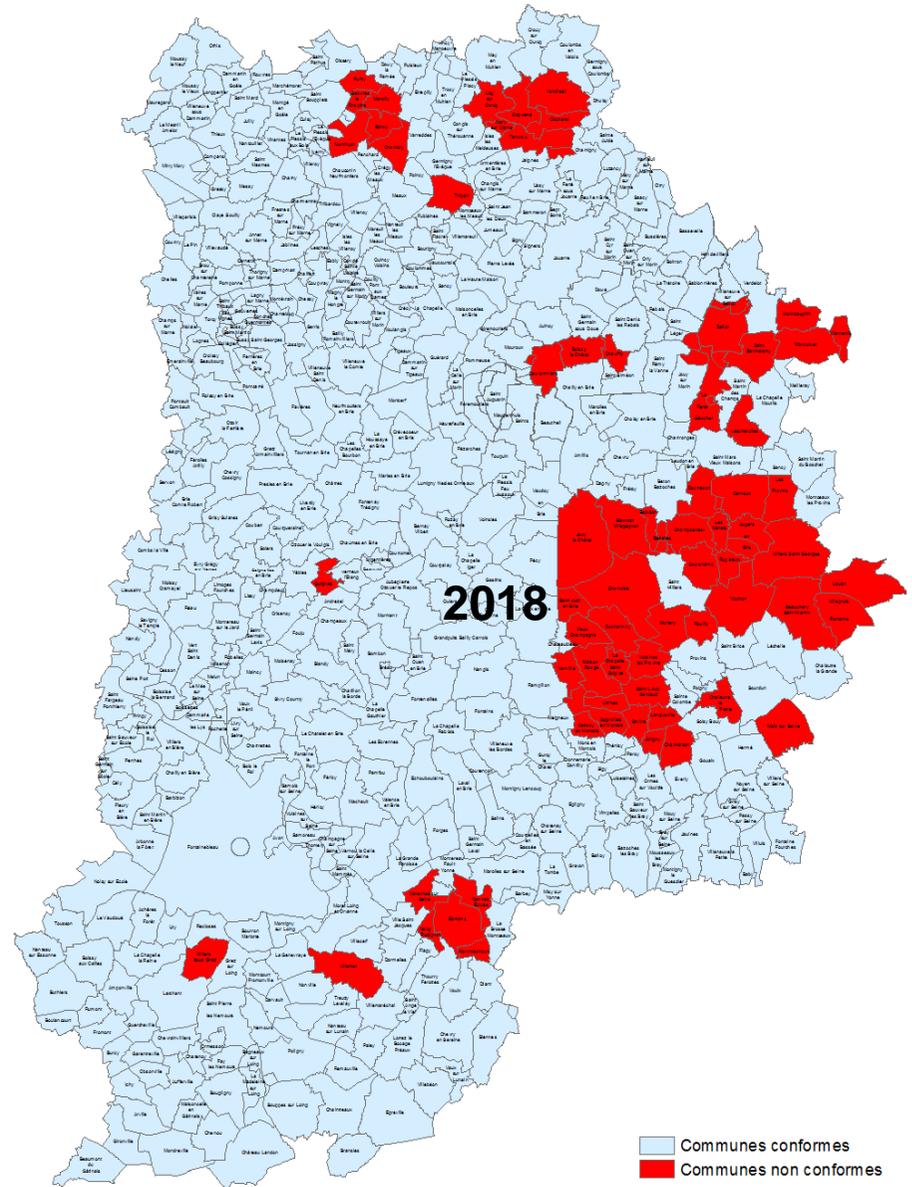


■ Communes conformes
 ■ Communes non conformes

15 paramètres ont été mesurés
 * pour certaines communes, les données sont issues de l'année 1999

Edition : 14/10/2019

Hélène VITRY



■ Communes conformes
 ■ Communes non conformes

(plus de 500 paramètres analysés)

Edition : 14/10/2019

— Des actions menées en faveur d'une eau au robinet conforme

- Un travail partenarial au travers du Plan Départemental de l'eau depuis 2007

Focus sur la mise en place des schémas d'alimentation en eau potable (SDAEP) :

- outil d'aide à la décision mis à la disposition des collectivités
- objectif : permettre aux seine-et-marnais de bénéficier à terme d'une eau du robinet de qualité et en quantité pour tous.
- des solutions techniques pérennes, sécurisées et intercommunales pour l'ensemble du territoire seine-et-marnais

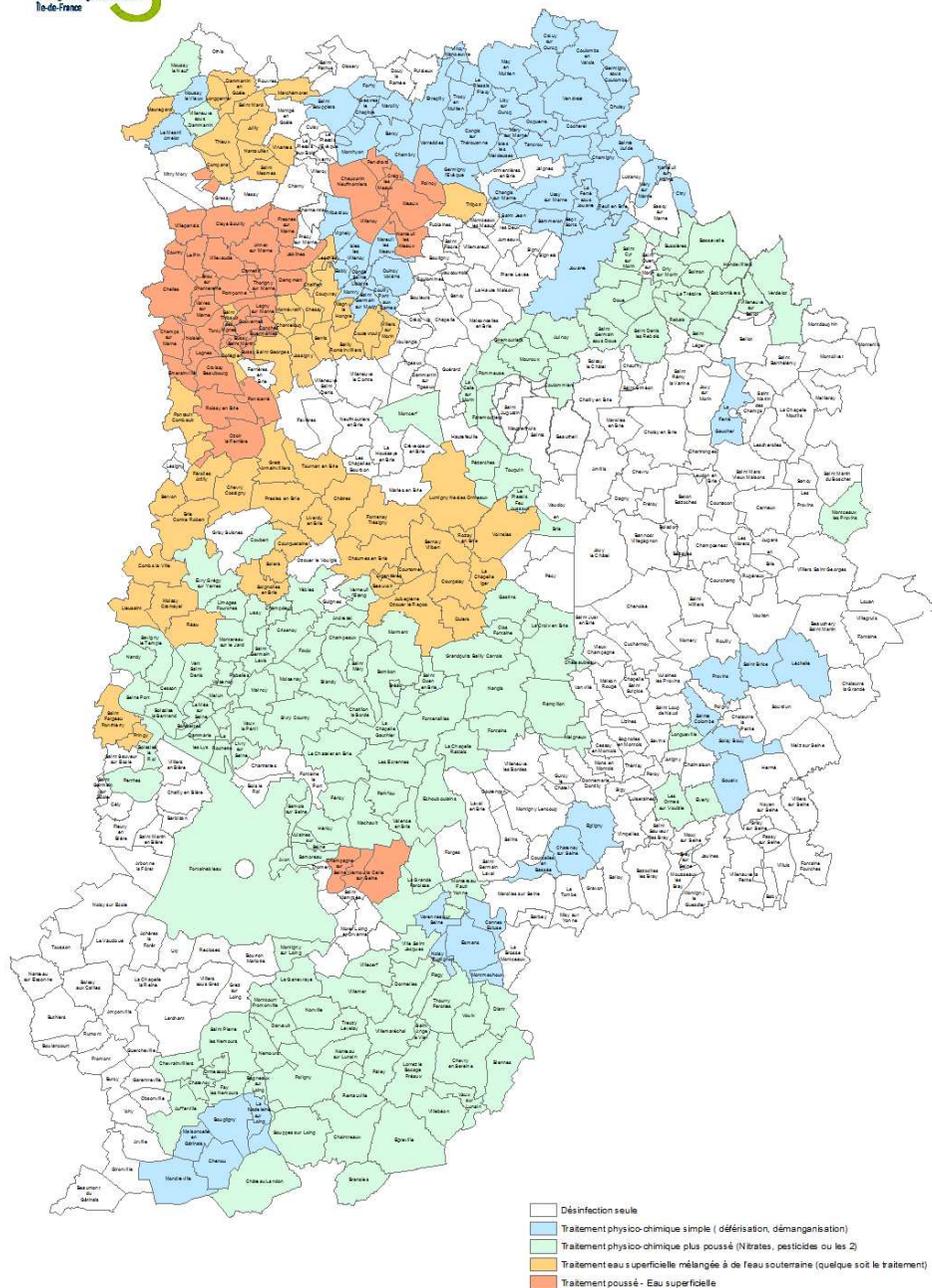
Plus de 150 M€ ont été dépensés pour mettre en œuvre les solutions du SDAEP

Encore 80 M€ à investir dans les 5 prochaines années (Interconnexion du Transpr'éauvinois et unité de traitement de Coulommiers)

— Des actions menées en faveur d'une eau au robinet conforme

- Changement de ressources en eau brute : abandon de captage (54 à cause des pesticides, 39 à cause des nitrates, 42 pour cause de pesticides et nitrates et 82 pour un problème de qualité depuis 1972), interconnexion avec un réseau d'eau conforme, choix d'une nouvelle ressource
- Mise en œuvre d'un traitement : traitement des pesticides, nitrates, sélénium, fer, manganèse, désinfection, *etc.*

Charbon actif, résine échangeuse d'ions, filtration, oxydo-réduction, chloration *etc.*



En 2018, 95% des seine-et-marnais alimentés par une eau conforme

Sur le 77 : 38 usines traitant les pesticides, 8 traitant les nitrates, 1 traitant le sélénium

31,7 millions d'euros investis par le département depuis 12 ans

Cas du SIAAEP du Bocage

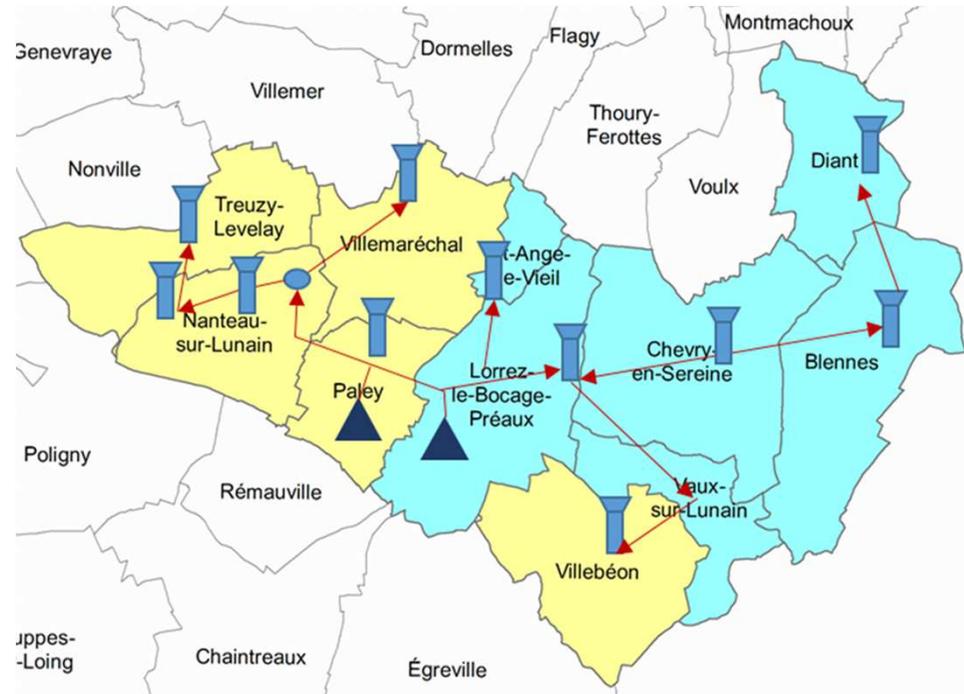
Le SIAAEP du Bocage
Lorrez-le-Bocage Préaux, Blennes,
Chevry-en-Sereine, Saint-Ange-le-Viel,
Vaux-sur-Lunain, Diant

Les communes alimentées
Les communes du syndicat +
Treuzy-Levelay, Paley, Villemaréchal,
Villebéon et Nanteau-sur-Lunain
(environ 5 900 habitants)

2 captage AEP
- Les Closeaux situé à Lorrez
- Moulin de Toussac situé à Paley

Prix de l'eau : 3,48 € /m³ (2018)

Volume produit : 467 731 m³ (RAD Saur 2018)



Cas du SIAAEP du Bocage

- Usine de traitement Les Closeaux en 2015/2016
Traitement des pesticides par 2 filtres à charbon actif en grains (les 2 forages pollués NC Déséthylatrazine).
Capacité de production : 123 m³/h
- Signature en 2017 du Contrat de captages 2017-2019 (AESN, SIAAEP du Bocage, Département 77) – AAC de la Vallée du Lunain, captages d'Eau de Paris
- Schéma directeur et Etude de gouvernance Eau potable sur le syndicat (6 communes) – avec la participation de 5 communes souhaitant intégrer le syndicat (Nanteau-sur-Lunain, Paley, Treuzy-Levelay, Villebéon et Villemaréchal)
 - Lancé en Février 2019
 - Phase 2 Etude hydraulique (SD) et Etude de objectifs de service (Etude gouvernance) en cours

— Et demain ?

- Substances émergentes, méthodes analytiques de plus en plus performantes : *une eau conforme aujourd'hui pourrait ne plus l'être demain*
 - Poursuite des actions au niveau de la ressource en réduisant les pollutions des collectivités, des gestionnaires d'infrastructures et celles d'origine agricole, industrielle et artisanale
- ***La reconquête de la qualité des ressources en eau est l'élément clef pour garantir une eau de qualité durable***

— **Comment améliorer la communication auprès des populations vis-à-vis de l'eau du robinet ?**



Plan d'action établi par le GT

		Objectifs	Acteurs	Echéances
Actions envisagées	Création d'une plaquette d'information départementale	Disposer d'un support de communication disponible à destination des collectivités, associations, partenaires et services transversaux de la DD	ARS-DD77 Membre du GT Service communication ARS IDF	fin 2020
	Affiche informative	Informier et éduquer la population au sein des collectivités	ARS-DD77 Membre du GT Service communication ARS IDF	2021
	Intervention dans les classes de primaires – niveau CM1	Sensibiliser les enfants à la pr tra pa	ARS-DD77 Membre du GT Service communication ARS IDF	2 classes « tests » au printemps 2020
	Journée porte ouverte au sein des installations de production d'eau destinée à la consommation humaine	Faire découvrir et connaître la filière eau potable, les enjeux, les actions menées	ARS-DD77 Délégués	Faisabilité à déterminer avec les délégués
	Support d'information vidéo	Informier du rôle de l'ARS en matière d'eau potable de façon ludique	ARS – DD77 Service eaux de l'ARS IDF Service communication ARS IDF	Faisabilité à déterminer au niveau régional

Une volonté de poursuivre la dynamique

— **Echanges entre la salle et les membres
du GT**



— Calendrier

- Prochain CTS le jeudi 19 décembre 2019 à 9h30 :
 - CTS dédié exclusivement au PTSM
 - un bureau est programmé en amont pour préparer/formaliser l'avis du CTS sur le PTSM le mercredi 4 décembre 2019 à 14h00

- Calendrier prévisionnel des prochains Bureaux et CTS 2020

Bureaux

05/03/20 à 14h00

28/05/20 à 14h00

07/10/20 à 09h30

CTS

29/04/20 à 14h00

02/07/20 à 14h00

05/11/20 à 09h30